

# BAROMÈTRE DE LA MICROFINANCE 2011



2<sup>ème</sup> Édition

## Éditorial

**Frédéric Roussel**  
Fondateur d'ACTED

L'action des acteurs français de la microfinance a continué de plus belle en 2010 : augmentation des microcrédits proposés par les institutions de microfinance françaises, en France (+40% pour les microcrédits personnels\* entre 2009 et 2010) et à l'étranger (+36%), diversification des services proposés comme la micro-assurance\* (+30%) et les produits d'épargne\* (+34%), hausse des financements accordés par les bailleurs de fonds et les investisseurs français (+34%).

Parallèlement, la connaissance par le grand public du microcrédit\* et de la microfinance progresse (80% des Français ont entendu le terme « microcrédit », contre 71% il y a un an). Les Français continuent également d'encenser ce nouvel outil de solidarité (69% pensent qu'il permet de sortir de la pauvreté, contre 62% il y a un an) et seraient eux-mêmes prêts à s'engager : 19% sont disposés à placer une partie de leur argent dans des organismes ayant vocation à proposer des microcrédits aux personnes les plus démunies.

Ces chiffres très encourageants dans l'Hexagone contrastent avec la crise de croissance que traverse le secteur à travers le monde depuis deux ans. Pratiques commerciales agressives, surendettement de bénéficiaires, difficultés rencontrées par certaines institutions de microfinance dans plusieurs pays, critiques dans les médias, la microfinance traverse une zone de turbulences. Après 30 ans d'existence et un succès phénoménal (190 millions de personnes en bénéficient aujourd'hui, dont 128 millions de pauvres), le secteur paie aujourd'hui la rançon de son succès et a démarré un processus de remise en question.

Convergences 2015 et le Baromètre de la microfinance ont décidé de contribuer à cette réflexion. En plus des données chiffrées, d'informations utiles et d'articles d'analyse, cette édition du Baromètre consacre donc un dossier spécial au retour vers une microfinance plus sociale et vous propose une série d'articles explicatifs sur les bonnes pratiques du secteur et les actions entreprises par les acteurs pour se recentrer sur leur mission première : la réduction de la pauvreté grâce à l'inclusion financière des plus démunis.

Parallèlement à ce Baromètre, Convergences 2015 lance également de nombreuses initiatives et participe activement à l'amélioration du secteur : mise en place de groupes de travail, soutien à plusieurs études sur les crises et les bonnes pratiques en microfinance, organisation de conférences et d'ateliers et lancement de la campagne « l'Appel de Paris pour une microfinance responsable » (voir en dernière page).

Cette deuxième édition du Baromètre enrichie (une cartographie des acteurs ainsi que de nouveaux indicateurs sont proposés) se donne pour objectif de vous aider à mieux comprendre la microfinance, son succès mais aussi ses limites et ses remises en question. Si vous souhaitez en savoir plus ou rejoindre ces différentes initiatives, prenez contact avec les différents partenaires de Convergences 2015 sur le site internet [www.convergences2015.org](http://www.convergences2015.org)



## Pour un retour à une microfinance plus sociale

« **M**icrocrédit, miracle ou désastre », « la microfinance en crise », « le microcrédit tourne à la tragédie » : les articles se sont succédés dans la presse française et internationale depuis plusieurs mois, dénonçant les dérapages de la microfinance dans certains pays. Du surendettement aux taux d'intérêt trop élevés en passant

par les mauvaises pratiques de certains agents de crédit, le succès de la microfinance semble remis en question. Ces critiques contrastent avec l'optimisme qui a longtemps prévalu dans le secteur, présentant le microcrédit comme une solution miracle à la pauvreté et valant à son fondateur, Professeur Muhammad Yunus, le prix Nobel de la paix en 2006. Entre angélisme et critiques excessives, le Baromètre de la microfinance vous

propose cette année un dossier spécial qui vise à clarifier où en est le secteur de la microfinance et quelles sont les réponses que les acteurs de la microfinance développent pour permettre un plus grand impact social. Ces réponses se nomment labellisation, transparence sur la performance sociale, pratiques responsables d'investissement, protection des clients, réglementation, produits pour les plus pauvres, etc. Rendez-vous

en page 5 pour découvrir l'avis et les recommandations de plusieurs acteurs du secteur sur cette crise et ses réponses.

### DOSSIER SPÉCIAL

▶▶▶ page 5



### Entretien

**Michel Barnier**  
Commissaire européen pour le marché intérieur et les services

« ...le microcrédit va créer de l'activité économique au bénéfice de la société toute entière... »

▶▶▶ suite page 10

### Sondage IPSOS



**Que pensent les Français de la microfinance ?**

Cyril, artisan potier, financé par l'Adie

▶▶▶ suite page 4

### Sommaire

ID-Ghana, une microfinance sociale ▶p. 2 Cartographie des acteurs de la microfinance ▶p. 3 Sondage IPSOS - Que pensent les Français de la microfinance ? ▶p. 4 DOSSIER Mieux comprendre les dérives de la microfinance ▶p. 5 Dans quelles conditions la microfinance peut-elle être vertueuse ? ▶p. 5 Qu'est-ce qui a été mis en place pour réguler le secteur de la microfinance ? ▶p. 6 La Mutuelle de Solidarité ▶p. 6 Portraits ▶p. 6 Le microcrédit bancaire garanti ▶p. 7 Le microcrédit personnel ▶p. 7 ENQUÊTE - Les acteurs français de la microfinance à l'international ▶p. 8 ENQUÊTE - La microfinance en France ▶p. 9 Entretien avec Michel Barnier ▶p. 10 Glossaire ▶p. 11 Appel de Paris pour une microfinance responsable ▶p. 12

\*Voir le glossaire en page 11

## Définition

## La microfinance

**La microfinance est le moyen de mettre des systèmes financiers au service des pauvres n'ayant pas accès aux institutions financières classiques.**

Les pauvres constituent la vaste majorité de la population dans la plupart des pays en développement. Or un nombre considérable d'entre eux n'a toujours pas accès à des services financiers de base (...).

**Les pauvres ont besoin de toute une gamme de services financiers et non pas seulement de prêts (...).**

Les pauvres ont, comme tout le monde, besoin d'une vaste gamme de services financiers pratiques, souples, et à un prix raisonnable. Selon la situation dans laquelle ils se trouvent, les pauvres peuvent avoir besoin non seulement de crédits, mais aussi d'instruments d'épargne, de services de transfert de fonds et d'assurances (...).

**La microfinance est un instrument puissant de lutte contre la pauvreté.**

L'accès à des services financiers viables permet aux pauvres d'accroître leurs revenus, de se doter d'actifs et de se protéger dans une certaine mesure des chocs extérieurs. La microfinance permet aux ménages pauvres de ne plus avoir à lutter au quotidien pour simplement survivre mais de faire des plans pour l'avenir et d'investir afin d'améliorer leur nutrition, leurs conditions de vie, la santé et l'éducation de leurs enfants (...).

**Le microcrédit n'est pas toujours la solution.**

L'octroi de microcrédits n'est pas nécessairement une solution pour tout le monde ou dans toutes les situations (...). Souvent, il (...) faut aussi faire de petits dons, améliorer les infrastructures, mettre en place des programmes d'emploi et de formation et fournir d'autres services non financiers pour lutter contre la pauvreté (...). Ces services non financiers doivent aller de pair avec la constitution d'une épargne.

Extraits de *Principes clés de la microfinance*, CGAP, 2007

## Petite histoire de la microfinance

**1462 :** Le moine italien Barnabé de Terni fonde une institution caritative, le Monte di Pietà, en Italie, pour lutter contre l'usure.

**1653 :** Un financier italien, Lorenzo Tonti, crée en France une nouvelle formule d'épargne sous forme d'association d'épargnants. Il donnera son nom à la tontine\*.

**1720 :** A Dublin, Jonathan Swift est le premier à prêter des petits montants à des artisans pauvres de la ville.

**1864 :** L'Allemand Friedrich-Wilhelm Raiffeisen fonde en Rhénanie la première société coopérative de crédit mutuel. Son objectif : offrir aux banques des cautions mutuelles afin que les paysans démunis accèdent au crédit.

**1880 :** En France, le Père Ludovic de Besse fonde le Crédit Mutuel et Populaire, qui sera à l'origine des Banques Populaires. Dans les années qui suivent, l'État français lance, sur le modèle Raiffeisen, le Crédit Agricole pour tenter de réorganiser et soutenir l'agriculture.

**Années 1970 :** Développement des mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays en développement après l'échec des banques de développement rural financées par l'aide internationale et les États dans les années 1950. Mise en place de programmes expérimentaux de microcrédits consentis à des groupes de femmes pauvres : en Inde (SEWA), au Brésil (ACCION International) et au Bangladesh (Grameen Bank, créée par Muhammad Yunus qui en 1976 octroyait de sa poche un crédit de 27 dollars US à 42 femmes à Jobra, Bangladesh).

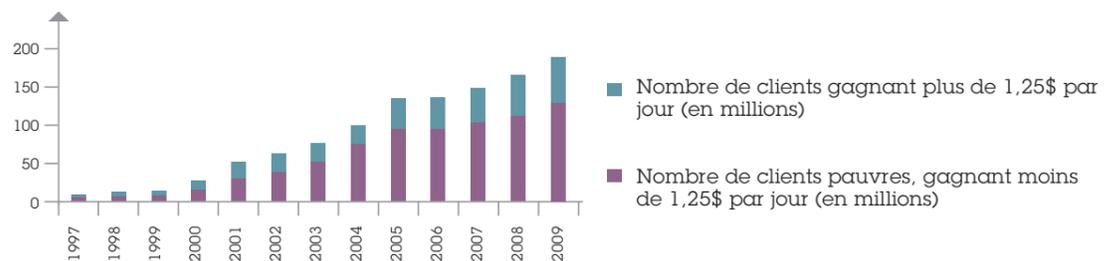
**1988 :** En France, Maria Nowak crée l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie).

**2005 :** Les Nations Unies déclarent 2005 Année Internationale du Microcrédit, sous le slogan « Mettre en place des secteurs financiers participatifs pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement ».

**2006 :** Le Professeur Muhammad Yunus et la Grameen Bank, qu'il a fondée en 1976, reçoivent conjointement le Prix Nobel de la paix.

**2009-2011 :** Suite à plusieurs crises localisées, plusieurs initiatives sont lancées pour renforcer la supervision, la transparence et la performance des Institutions de microfinance\* (voir dossier spécial page 5).

## Une évolution exponentielle du nombre de clients de la microfinance en 15 ans



Source : State of the Microcredit Summit Campaign Report, 2010

# ID-Ghana, une microfinance sociale au service des familles les plus démunies d'Accra



**G**lefe, dans la périphérie d'Accra, capitale du Ghana. Si ce n'était l'horloge accrochée à l'arbre et la liasse de billets soigneusement empilés sur une petite table à l'ombre, on pourrait croire à une réunion entre voisines. Dans un coin, une bassine en métal débordant de tongs en plastique et de broches à dents, une petite caisse vitrée remplie de poissons séchés... Une vingtaine de femmes et quelques enfants sont assis à l'ombre. Le groupe Anoyinting, Dieu vous Bénit en langue locale, se réunit tous les lundis à 9 heures avec Francis, agent de crédit d'ID-Ghana. Cette semaine, Godknows, Responsable Mission Sociale, est aussi là pour dispenser une formation sur le choléra, pendant que Francis et les responsables du groupe collectent l'épargne hebdomadaire et le remboursement des crédits. Un enfant chantonne une comptine apprise à l'école sur le même thème 'Maman, soyons propres, le choléra a peur de ça'. Depuis 2 mois, 638 nouveaux cas ont été recensés au Ghana...

Le quartier de Glefe est un bidonville coincé entre la mer et la lagune.

Il compte plus de 50 000 habitants. Ancien village de pêcheurs, rattrapé par l'urbanisation croissante de la capitale, la mer n'y nourrit plus ses hommes, et les habitants se tournent vers le petit commerce, la coiffure ou la restauration de rue pour gagner leur vie.

Si ID-Ghana compte parmi ses emprunteurs 96 % de femmes, William témoigne quant à lui de l'utilité du crédit pour les hommes. Tout juste âgé de 30 ans, il a été l'un des premiers emprunteurs de l'agence de Glefe. Grâce à cela, il a pu se reconverter, d'abord comme vendeur ambulant et aujourd'hui comme épicière. À côté de lui, Evelyn, arrivée à 17 ans de la province, qui comme beaucoup de jeunes mamans, avait du mal à gagner de quoi subvenir aux besoins de sa famille. Le bouche-à-oreille aidant, elle a entendu parler d'ID-Ghana. Elle en est aujourd'hui à son sixième prêt et a réussi à diversifier son échoppe sur le marché voisin. Agatha, un peu plus loin, vit quant à elle du petit étal qu'elle a installé devant sa maison. Partie en province quelques années, elle est aussitôt revenue vers ID-Ghana pour relancer son commerce à son retour à Accra.

## Une IMF originale dans le paysage ouest-africain de la microfinance

ID-Ghana est une institution de microfinance ghanéenne appuyée techniquement et financièrement par l'association française Entrepreneurs du Monde depuis 2003. Basée à Accra, elle compte 8 agences et sert 6000 bénéficiaires avec une équipe de près de 40 personnes.

Elle offre des services financiers (épargne et crédit) en apparence classiques, mais qui font partie intégrante d'une approche holistique : formations économiques, formations sociales et accès subventionné à l'assurance santé nationale. Si pour les supporters d'une microfinance génératrice de retours sur investissement élevés, cette approche est onéreuse, pour ID-Ghana, elle est la garantie d'un appui adapté aux familles les plus pauvres.

L'équipe d'ID-Ghana et ses familles bénéficiaires n'ont d'ailleurs qu'un mot à la bouche, *Onipa Nua*, ou entraide mutuelle en Twi. Concrètement, aucune caution solidaire n'est demandée aux bénéficiaires. Ils se réunissent toutes les semaines dans leur quartier par groupes de 15 à 30 personnes pour déposer leur épargne, rembourser leurs prêts et participer à une séance de formation de 30 minutes. Les avantages de cette pratique sont nombreux : la cohésion du groupe, l'inclusion des plus pauvres et le partage d'expérience, mais aussi une grande rigueur dans la gestion financière. Pour autant, ID-Ghana reste flexible sur le montant et la durée des prêts<sup>1</sup>. Le taux de remboursement de 98,6% (janvier 2011) a de quoi faire pâlir d'envie bien des banquiers. Ce succès est notamment dû au suivi régulier des agents de crédit qui connaissent leurs bénéficiaires personnellement et leur rendent visite à domicile et sur leur lieu de travail, mais aussi à la rigueur des emprunteurs qui suivent 4 séances de formation avant l'octroi du premier crédit et respectent scrupuleusement les échéances.

Cet engagement des bénéficiaires pour ID-Ghana est une des clefs de la pérennité du programme. Les femmes les plus dynamiques orientent d'autant plus facilement leurs voisines infortunées vers l'IMF\*, que l'offre de crédit Onipa Nua est claire et sans coût caché : un taux d'intérêt mensuel de 3%, en baisse régulière ces dernières années, pas de garantie et une épargne obligatoire minimum de 2 Ghana Cedis (1 euro) par mois rémunérée à 5% par an, des formations hebdomadaires et un accompagnement social gratuits ; et cette précieuse incitation à adhérer à la sécurité sociale nationale grâce à une prise en charge par le programme de 50% du coût la première année.

## Une philosophie qui fait des émules

L'entraide mutuelle est aussi au cœur du travail de l'équipe d'ID-Ghana, notamment des agents de crédit et des formateurs. Les premiers guident les personnes en difficulté vers les formateurs qui peuvent les conseiller. Tous sont conscients que la solidarité nouvellement acquise des bénéficiaires est fragile et que le microcrédit n'est qu'un outil parmi d'autres pour lutter contre la pauvreté.

L'approche holistique de la microfinance d'ID-Ghana est unique dans le paysage. Très peu d'institutions sont prêtes à fournir cet accompagnement social sans contrepartie financière, or c'est bien ce dont les plus démunis ont besoin.

L'exemple d'ID-Ghana est la démonstration que la microfinance sociale a de l'avenir. Grâce à une méthodologie comme

Onipa Nua, les IMF à vocation sociale sont viables au bout de cinq ans en moyenne, avec des revenus d'intérêt qui couvrent alors la totalité des charges, y compris celles inhérentes aux activités sociales. C'est ce que montre l'expérience d'Entrepreneurs du Monde qui appuie en permanence une quinzaine d'organisations comme ID-Ghana dans une dizaine de pays.

Le cas du Ghana a d'ailleurs fait des émules dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest : la méthodologie Amenovi chez VEG dans la région de la Volta, Tovi Nonvi chez ALIDÉ au Bénin, Zaska Vim chez LSK au Burkina Faso, etc. Chaque année, une Rencontre Régionale entre les IMF appuyées par Entrepreneurs du Monde permet de multiplier les initiatives et de les adapter au contexte local. La philosophie reste la même : une approche sociale et globale de la microfinance pour assurer à terme l'autonomie des familles bénéficiaires.

LAETITIA RAGINEL  
ENTREPRENEURS DU MONDE

<sup>1</sup>Le prêt moyen est de 149 euros et dure 4 à 6 mois



# Cartographie des acteurs de la microfinance

Les activités de microfinance sont assurées à travers le monde par des organisations que l'on appelle des institutions de microfinance (IMF)\*. Elles évoluent au sein d'un secteur qui s'est structuré autour d'elles et qui inclut une variété d'acteurs. On peut regrouper ces acteurs en trois catégories : services d'appui, État et financeurs.

## Les services d'appui

■ *Les organisations spécialisées* sont des ONG et des bureaux d'étude qui ont développé une expertise spécifique en microfinance. Leur rôle est souvent déterminant au démarrage des IMF, puis en accompagnement du développement sur certains chantiers spécifiques (transformation institutionnelle, changement de système d'information...). On distingue deux types d'intervention : en consultance auprès du management (assistance technique) ou en prenant directement en charge le management de l'IMF pendant quelques années (comme opérateur).

■ *Les réseaux d'IMF* ont pour objectifs de faire circuler l'information, diffuser les meilleures pratiques, assurer la plus grande transparence et mener des actions de lobbying. Ils sont de plusieurs natures : associations professionnelles au sein d'un pays, associations internationales d'IMF partageant la même philosophie et réseaux d'IMF créés par une même organisation spécialisée.

## L'État

Dans chaque pays, il a le rôle déterminant de mettre en place le cadre légal et réglementaire d'exercice de la microfinance (notamment la réglementation de la collecte de l'épargne, le plafonnement des taux d'intérêt, la fiscalité applicable, la protection du consommateur). L'État peut aussi intervenir directement dans le secteur de la microfinance, soit par une politique sectorielle spécifique de structuration du secteur, soit en refinancement via une banque publique.

## Les financeurs

■ *Les financeurs publics* ont joué et jouent encore un rôle fondamental dans la structuration du secteur. Leurs financements sont destinés soit à des IMF directement, soit à des organisations spécialisées, soit encore à des fonds de financement de la microfinance. Ils peuvent apporter des appuis en subvention (pour des prestations en formation et assistance

technique auprès des IMF), des prêts concessionnels (démarrage d'IMF), des prêts plus commerciaux ou des garanties (mise en relation des IMF avec des banques commerciales), voire prendre des participations. Ces « bailleurs » ou financeurs publics ont contribué à former et renforcer le secteur dans son ensemble comme par exemple les associations professionnelles, les réseaux, les autorités administratives (États, banques centrales, législateurs). Ils ont aussi accompagné l'émergence d'un secteur privé dédié au financement de la microfinance, à travers la création des fonds spécialisés. Ces financeurs auront encore un rôle clé à jouer à l'avenir pour assurer le succès de la microfinance, par exemple pour financer et appuyer des IMF de taille intermédiaire et stimuler l'offre dans des zones encore trop peu desservies.

■ *De nombreuses banques commerciales* font preuve depuis plusieurs années d'un intérêt réel pour la microfinance. Elles ont d'abord commencé à intervenir au niveau local en accordant directement des financements à des IMF. Elles répondaient ainsi à un besoin de refinancement des IMF, qui est aussi une opportunité pour ces banques d'atteindre à travers elles un marché qu'elles ne touchaient pas auparavant. Aujourd'hui, de nombreux groupes bancaires, autant du Sud que du Nord, au niveau local ou international, ont adopté des stratégies spécifiques concernant la microfinance. Mais les niveaux d'implication sont variables, du simple prêt de court terme à un investissement en capital de long terme. En outre, ces interventions restent conditionnées par le niveau de rentabilité attendu des IMF, et elles se concentrent ainsi sur les institutions les plus rentables. Au-delà des effets de mode et des nécessités de la communication, cette implication des banques est nécessaire et doit être consolidée dans la durée.

■ *Les fonds de financement spécialisés* sont apparus à la fin des années 1990 et se sont multipliés depuis. Soutenus d'abord par les financeurs publics, ces fonds sont devenus le vecteur principal de l'investissement international privé en microfinance. Ils mobilisent des ressources au Nord

pour aller les investir dans des IMF au Sud, en prêts ou en capital. Ces fonds développent des compétences financières et d'analyse propres à la microfinance. Ils peuvent bien sûr être plus ou moins « sociaux » ou « commerciaux » dans leur approche. Cependant, de même que les banques commerciales, on constate qu'ils financent souvent les IMF les plus performantes et les plus rentables. On voit néanmoins apparaître aujourd'hui des fonds spécifiques dédiés à certaines zones (Afrique, Asie du Sud-Est) et visant des IMF de taille intermédiaire qui étaient jusque-là délaissées.

■ Enfin, on observe l'émergence de nouveaux types d'acteurs. Leur essor est lié à l'accroissement des besoins de financement des IMF, au besoin de compétences financières pointues

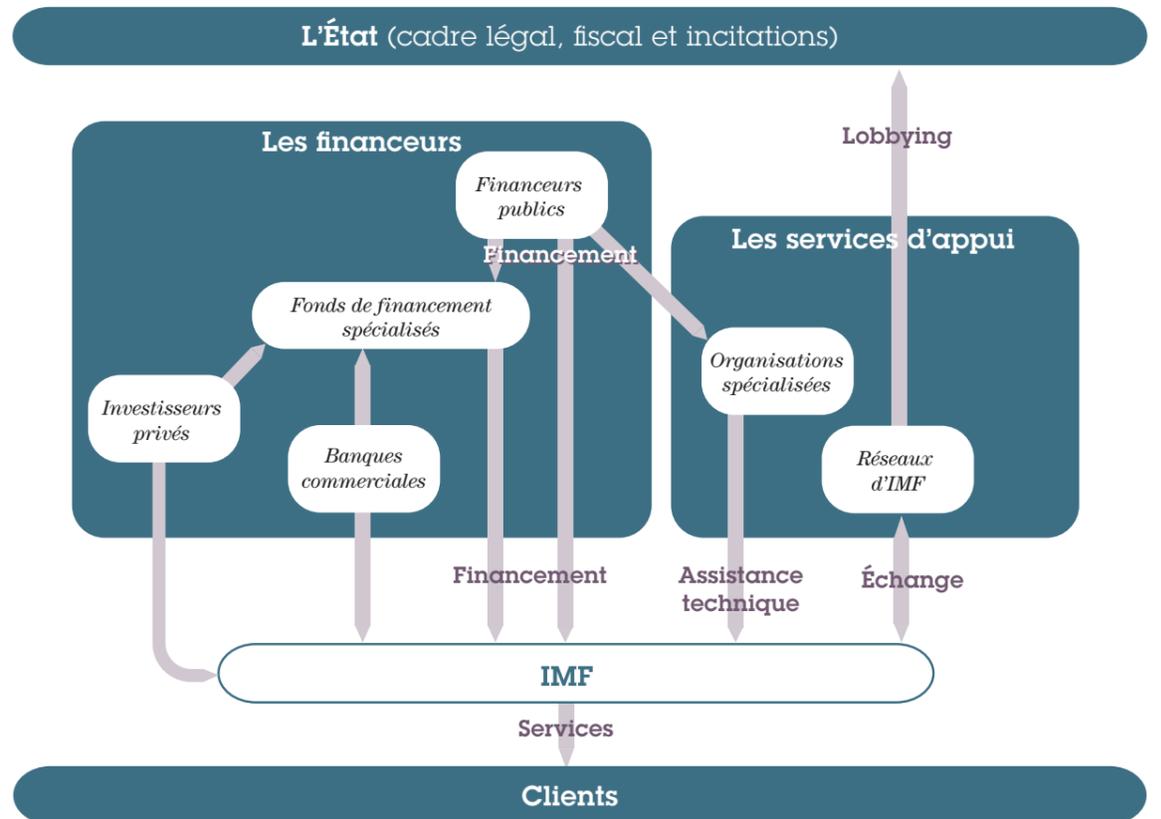
et à la connaissance grandissante de la microfinance par le grand public. Il s'agit notamment des agences de notation spécialisées (qui évaluent la performance d'IMF notamment à destination de financeurs potentiels), des plateformes de microcrédit en ligne (des sites web sur le modèle du « peer to peer » permettent aujourd'hui à des particuliers de prêter directement sur internet de petits montants à des micro-entrepreneurs) ou encore des sociétés de management de fonds (qui gèrent les investissements des fonds spécialisés).

Ainsi, le secteur de la microfinance est constitué d'un nombre important et croissant d'acteurs. Pour être complet, il faut mentionner en conclusion les clients des IMF, dont la satisfaction est la finalité de tous ces acteurs et

qui jouent un rôle déterminant, non seulement comme emprunteurs mais bien souvent aussi comme épargnants. Grâce à leur épargne, ils sont la première source de financement de la microfinance dans le monde.

JÉRÉMY HAJDENBERG  
INVESTISSEUR ET PARTENAIRE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT (I&P)

Tiré du Guide de la microfinance,  
Éditions Eyrolles, 2009,  
avec l'autorisation de l'éditeur.



Tiré du Guide de la microfinance, Éditions Eyrolles, 2009, avec l'autorisation de l'éditeur.

## En chiffres...

### La microfinance dans le monde

**190** millions d'emprunteurs  
dont 128 millions de clients pauvres

**641** millions de bénéficiaires

**74%** des emprunteurs sont des femmes

**200 €** : le montant d'épargne moyen

**300 €** : le montant moyen des microcrédits  
dans les pays en développement

Source : MIX Market & State of the Microcredit  
Summit Campaign Report, 2010



## Sondage IPSOS exclusif

# Que pensent les Français de la microfinance ?

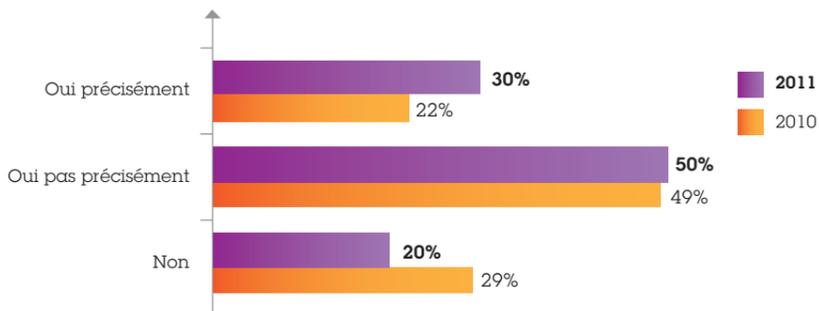
La 1<sup>ère</sup> édition du Baromètre de la microfinance présentait les résultats d'un sondage exclusif sur l'opinion des Français sur la microfinance. Réalisé en avril 2010, il montrait que le microcrédit bénéficiait d'une image positive auprès du grand public, même si les Français pointaient quelques limites et dangers à ce système.

Qu'en est-il un an après ? La notoriété du microcrédit a-t-elle progressé ? L'image de ce système est-elle toujours positive ?

Le sondage Ipsos/Logica Business Consulting, réalisé en mars 2011, auprès d'un échantillon de 1015 Français, pour le Baromètre de la microfinance 2011, dresse un nouvel état des lieux sur la perception de la microfinance en France.

### La notoriété de la microfinance en France

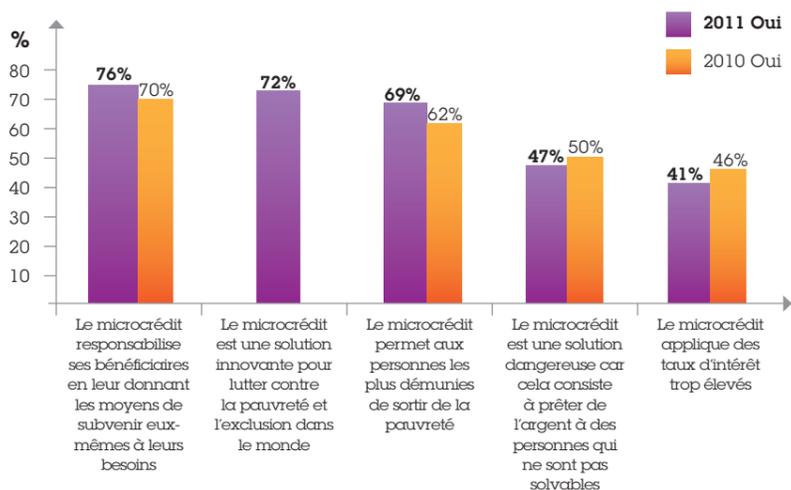
Personnellement, avez-vous déjà entendu parler du microcrédit ?



La notoriété du microcrédit est en nette progression depuis 2010. Quatre Français sur cinq (80 %) indiquent désormais en avoir déjà entendu parler, soit 9 points de plus qu'il y a un an. Plus significatif, cette amélioration de la notoriété s'accompagne d'une progression de la connaissance précise du microcrédit. Ainsi, 30 % des répondants déclarent savoir précisément de quoi il s'agit, soit 8 points de plus qu'en 2010, alors que le nombre de personnes qui en ont entendu parler mais qui ne savent pas vraiment de quoi il s'agit reste stable (50%, +1 point).

### La microfinance est-elle une solution pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion ?

Les propositions suivantes correspondent-elles à ce que vous pensez ?



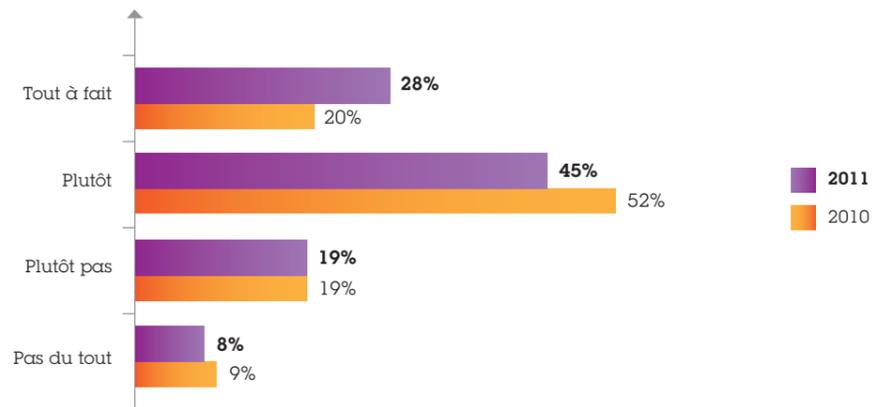
L'image du microcrédit, déjà largement positive en 2010, s'améliore encore en 2011, et ce malgré des situations de crise dans le secteur de la microfinance particulièrement médiatisées.

Ainsi, l'opinion favorable des Français pour les principes fondateurs du microcrédit se renforce : 76% jugent que le microcrédit responsabilise ses bénéficiaires en leur donnant les moyens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins (+6 points), 72% qu'il est une solution innovante pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans le monde (question posée pour la première fois cette année) et 69% des répondants considèrent qu'il permet aux personnes les plus démunies de sortir de la pauvreté (+7 points).

Comme en 2010, les Français pointent toutefois quelques limites à ce système, mais dans des proportions plus modérées : ainsi, 47% pensent que c'est une solution dangereuse car elle consiste à prêter de l'argent à des personnes non solvables (-3 points) et 41% indiquent que ce type de crédit applique des taux d'intérêt trop élevés (-5 points). Ainsi, les questions sur ce système demeurent mais les arguments négatifs à l'égard du microcrédit recueillent moins de suffrages qu'il y a un an, signe de la dynamique positive qu'enregistre le microcrédit dans l'opinion publique.

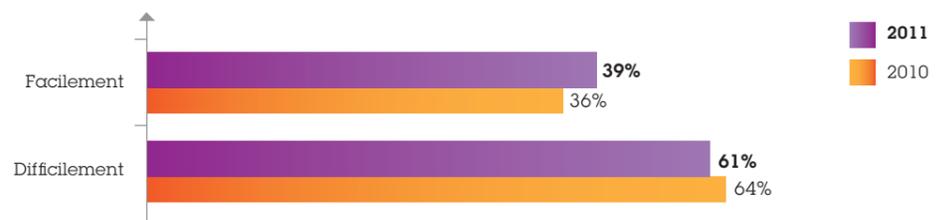
### Les Français veulent que le microcrédit se développe davantage en France...

Pensez-vous que le système du microcrédit devrait se développer aussi à destination des personnes pauvres ou exclues socialement ou sans emploi vivant en France et qui souhaitent créer et/ou développer une activité ?



Corollaire de la bonne image du microcrédit auprès du grand public, les trois quarts des Français (73 %, +1 point) souhaitent qu'il se développe aussi en France à destination des personnes pauvres, exclues socialement ou sans emploi et qui souhaitent créer ou développer leur activité ; 28% se disant même « tout à fait » convaincus (+8 points) par cette idée.

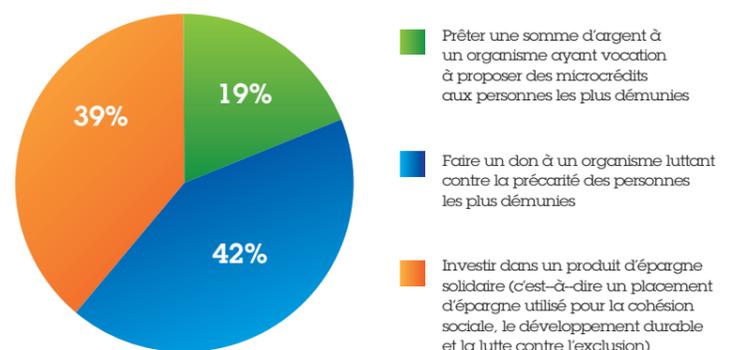
### Imaginez que vous ayez besoin d'un crédit demain pour développer une activité ou créer votre propre entreprise. À votre avis, votre crédit vous serait-il accordé plutôt facilement ou plutôt difficilement ?



L'octroi de microcrédits est perçu comme d'autant plus nécessaire que six personnes sur dix (61%) estiment toujours qu'il leur serait difficile d'obtenir un crédit pour développer ou créer une activité en France. Si l'on observe un léger recul de ce sentiment par rapport à 2010 (-3 points), on constate que les Français continuent très majoritairement de penser que l'accès au crédit traditionnel s'avère problématique lorsqu'il s'agit de monter son activité.

### Prêts à s'engager ?

Personnellement, si demain vous souhaitez faire un geste financier pour aider les populations pauvres en France ou à l'étranger, quelle solution aurait votre préférence parmi les suivantes ?



Le don aux organismes de lutte contre la précarité des personnes demeure le moyen préféré des Français pour aider les populations les plus pauvres en France et à l'étranger (pour 42%). Pour autant, les Français sont également sensibles à d'autres modes de soutien « moins traditionnels » : un Français sur cinq (19%) choisirait de prêter une somme d'argent à un organisme ayant vocation à proposer des microcrédits aux personnes les plus démunies, et 39% choisiraient plutôt d'investir dans un produit d'épargne solidaire. Ce sont ainsi près des deux tiers des répondants qui envisagent un geste financier autre que le don traditionnel.

## DOSSIER SPÉCIAL

## Pour une microfinance plus sociale

Le Baromètre de la microfinance vous propose ce dossier spécial qui vise à clarifier où en est le secteur de la microfinance aujourd'hui et quelles sont les réponses que les acteurs de la microfinance développent pour permettre un plus grand impact social.

## Mieux comprendre les dérives de la microfinance

Trois questions à Jean-Michel Servet, professeur à l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID) et Xavier Reille, responsable microfinance, CGAP/Banque Mondiale.

## Selon vous, quelles sont les causes des dérives de la microfinance ?

**Xavier Reille :** La crise de la microfinance, c'est la recherche excessive du gain, la croissance non maîtrisée et le manque de réglementation. La microfinance a été victime de son succès. Elle a grandi très vite, avec des taux de croissance annuels de 30%. Ce qu'on voit, c'est que des institutions et des investisseurs ont cherché à faire du chiffre au détriment de la qualité du service. On a assisté à l'entrée de nouveaux investisseurs avec une vision du profit maximum.

Cependant, il est important de rappeler que ces crises sont localisées dans certains pays comme l'Inde, la Bosnie, le Maroc, et c'est pourquoi il faut se garder de penser que ces situations se retrouvent partout.

**Jean-Michel Servet :** Tout d'abord, il est indispensable de définir la crise de la microfinance. Il s'agit de la montée des impayés, c'est-à-dire le fait que les clients ne remboursent pas, ce qui

met en difficulté les institutions de microfinance. Alors pourquoi les clients arrêtent-ils de rembourser ?

Le premier phénomène est celui du surendettement. Certains clients jouent sur la concurrence : ils remboursent en empruntant chez le voisin. Ce système est un château de cartes qui s'effondre au bout d'un moment. De plus, le revenu même des populations est fragile. Prenons l'exemple du Nicaragua où la forte diminution des revenus du secteur de la viande a affecté le revenu global, ce qui rend difficile le remboursement. La microfinance ne peut rien à ce genre de causes.

Le second phénomène est celui de la saturation du marché. Au Maroc par exemple, les clients ont de très bons rapports avec la microfinance, mais ils ont atteint le niveau économique qu'ils souhaitaient. On a eu une illusion de croire que, parce que l'on avait des taux de croissance considérables, les clients voulaient augmenter leur chiffre d'affaires indéfiniment alors qu'en réalité ce n'est pas le cas.

## Quelles sont les réponses et les solutions ?

**X.R. :** Les solutions sont à trouver à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il faut arriver à une meilleure gouvernance des institutions de microfinance. Les actionnaires et les investisseurs doivent jouer leur rôle avec une double vision de performance financière et d'impact social. Début 2011, en Hollande, par exemple, 40 investisseurs ont ainsi signé une charte d'investissement responsable.

Ensuite, une réglementation doit être mise en place. Ces crises ont montré qu'on ne pouvait pas laisser le marché réguler complètement la microfinance et qu'il y avait besoin de réglementation, notamment au niveau des taux d'intérêt et des pratiques.

La transparence doit également être améliorée. Il y a déjà 350 institutions de microfinance et 80 investisseurs qui rapportent au CGAP sur leur performance sociale et il faut continuer sur cette voie.

Enfin, la structuration du marché est importante pour éviter le surendettement ; des centrales de risque, par exemple, permettraient de mieux évaluer l'endettement des clients.

**J.-M.S. :** Les réponses ne sont pas les mêmes partout. On parle de centrales de risque. Il y a des éléments qui font qu'au Maroc, par exemple, ça peut fonctionner, car les gens ont des

papiers d'identité et que la finance informelle y est peu développée. En revanche, si on prend l'Inde où 70% des prêts sont faits par des prêteurs privés, la solution « credit bureau » [centrale de risque] n'est pas efficace. L'encadrement doit, dans ce cas, se faire par une intervention publique et des autorisations d'ouverture d'institutions : on ne peut pas avoir des zones saturées avec 16 institutions et puis plus rien du tout dans d'autres zones. Les autorités doivent aussi cadrer les taux d'intérêt car on s'aperçoit que, dans certaines régions, ils sont très élevés par rapport à la génération de ressources. On peut avoir des taux d'intérêt de 50%, et ce n'est pas gênant si les gens font des opérations qui leur rapportent 100%. Mais si on emprunte à 25% avec des projets qui rapportent 8%, ça veut dire qu'il y a appauvrissement et là, ça devient grave.

En situation de crise, les institutions doivent aussi avoir l'intelligence de reconsidérer l'échéance de prêts. Si les gens ne peuvent pas rembourser parce qu'il y a eu des inondations ou des sécheresses, il faut s'adapter.

Pour que la microfinance fonctionne bien, un équilibre doit exister entre les logiques de marché, les logiques publiques et les logiques solidaires. Si l'on est incapable d'articuler les trois, aucune ne peut fonctionner durablement par elle-même.

## Comment définir une microfinance sociale ?

**X.R. :** La microfinance sociale, c'est une microfinance qui a des objectifs mesurés et mesurables de performance sociale et financière mais aussi environnementale. Au-delà de ce triple objectif, la microfinance sociale se définit aussi par les services qu'elle propose. Elle doit aller au-delà du crédit pour répondre véritablement aux besoins des populations. Enfin, on doit pouvoir suivre la performance sociale, donc il doit y avoir des systèmes de mesure fiables.

**J.-M.S. :** Le premier élément, c'est d'adapter au mieux les produits offerts aux besoins des populations. Il faut personnaliser le produit à la fois aux capacités de payer et à la fois aux capacités de se représenter ce produit.

Le deuxième élément, c'est de ne pas s'imaginer que le microcrédit est une nouvelle poule aux œufs d'or qui permettrait des retours extraordinaires sur les placements.

Le troisième élément, c'est de ne pas s'imaginer que le microcrédit est uniquement destiné à lutter contre la pauvreté. Le microcrédit est destiné à l'inclusion financière, qui est une nécessité, compte tenu du contexte de financiarisation. La microfinance peut aussi s'adresser à des publics qui ne sont pas pauvres mais qui n'ont pas accès à des services financiers.

## Dans quelles conditions la microfinance peut-elle être vertueuse ?

Dans les années 2000, la microfinance a suscité un véritable engouement médiatique en raison de plusieurs succès : insertion économique des populations les plus exclues, croissance exponentielle du nombre de clients, promotion de l'entrepreneuriat, etc. Sa mise en exergue comme un outil de lutte contre la pauvreté a renforcé l'attention prêtée à cette activité par les différents acteurs du développement. Cette tendance a permis au secteur de poursuivre son expansion et de se professionnaliser. Cependant, considérées par essence comme « sociales », les institutions de microfinance (IMF) n'étaient évaluées qu'à l'aune de leurs performances financières. Or, on voit aujourd'hui émerger de sévères critiques qui pointent des dérives<sup>1</sup> telles que le manque de transparence des taux d'intérêt ou des pratiques coercitives des agents de crédits. Elles mettent en garde contre l'accentuation des risques de surendettement et indiquent que les effets des services seraient parfois négligeables, voire négatifs. On peut alors se demander dans quelles conditions la microfinance peut demeurer véritablement vertueuse.

## Une réflexion collective du secteur sur les enjeux des performances sociales

Nombre d'intervenants ayant participé à la maturation de la micro-

finance avaient identifié depuis bien longtemps ces risques et ils se sont efforcés de construire des systèmes favorisant les pratiques responsables. Plusieurs initiatives se sont rassemblées en réseaux, en particulier autour d'une coordination internationale – la « Social Performance Task Force » (SPTF)<sup>2</sup> – pour mettre en commun des approches et des outils permettant d'évaluer et d'améliorer les performances sociales des IMF. Aujourd'hui, la diffusion de ces innovations renforce les stratégies qu'élabore la microfinance pour contribuer au développement socio-économique. Elle offre aussi des réponses objectives aux critiques et concourt à la prévention des risques identifiés.

## Les conditions d'une approche vertueuse de la microfinance

Des outils d'évaluation sociale pour une plus grande transparence : on dénombre quatre types d'instruments d'évaluation sociale, qui viennent compléter les dispositifs d'évaluation financière. Les audits et les ratings sociaux étudient les processus internes des IMF. Par exemple, l'outil SPI (Social Performance Indicators), mis au point par CERISE<sup>3</sup>, détermine, à partir d'indicateurs standardisés et vérifiables, dans quelle mesure les actions mises en œuvre par une institution permettent d'atteindre ses objectifs sociaux. Utilisé par plus de 400 IMF partout dans le monde, il collecte

des données précises sur leurs opérations en fonction de quatre dimensions :

- Le ciblage des pauvres,
- L'adaptation des services,
- Le renforcement des capacités des clients,
- La responsabilité sociale (vis-à-vis des employés, des clients et de l'environnement).

Deux autres approches se focalisent davantage sur les résultats observés au niveau des clients : les outils de mesure de la pauvreté et les études d'impact. Ils réalisent une estimation du niveau de vie des ménages et s'assurent qu'il augmente grâce à l'accès aux services.

## Des approches de gestion des performances sociales pour renforcer l'impact sur les clients

Au-delà de l'évaluation, une communauté grandissante de praticiens de la microfinance travaille à l'amélioration de ses modes d'intervention. Un pré-requis essentiel est d'éviter de nuire aux usagers (« do no harm »). Pour cela, plus de 500 IMF ont à ce jour adopté des principes de protection des consommateurs, par lesquels elles s'engagent notamment à prévenir le surendettement, à entretenir la transparence des taux et à garantir le comportement éthique de leurs employés<sup>4</sup>. Au-delà de ces standards minimaux de responsabilité sociale, certains acteurs de la microfinance cherchent aussi à s'assurer qu'ils ont un impact

positif pour le renforcer (« do good »). Ils mettent au point des mécanismes qui leur permettent d'atteindre des publics particulièrement démunis ou exclus, ceux-là mêmes que les systèmes classiques ont le plus de mal à desservir. Ils élaborent également une gamme diversifiée de services (crédit, mais aussi épargne, assurance, services non financiers) pour répondre à tout l'éventail de besoins des ménages et des micro-entreprises, afin de réduire leur vulnérabilité et de les accompagner à différentes étapes de leur croissance. Ils vérifient en outre que les produits offerts sont adéquatement utilisés, par exemple au moyen de modules d'éducation financière, et qu'ils aboutissent effectivement à une évolution positive des conditions socio-économiques. Le renforcement des performances sociales se révèle enfin propice à la viabilité financière des institutions de microfinance. En effet, des micro-entrepreneurs satisfaits s'avèrent mieux à même de rembourser à temps et plus enclin à solliciter de nouveaux services à mesure que leur activité économique grandit.

## Des standards de performances pour réaffirmer les principes de base de la microfinance

Dans le cadre de la SPTF, des « standards universels de performances sociales » sont en cours de définition afin de se prémunir contre

les dérapages d'une commercialisation à outrance, mue uniquement par la recherche du profit. La maturité de la microfinance appelle une croissance maîtrisée, des retours financiers raisonnables, des niveaux de coûts cohérents avec les services apportés et les capacités de remboursement des clients. Il s'agit de fixer des garde-fous clairs qui préservent les principes essentiels de la microfinance, sur lesquels elle a bâti sa notoriété : proximité, inclusion, déontologie, respect des personnes, transparence, adéquation aux besoins. Ces discussions sont en cours et devraient déboucher sur un mécanisme de certification, afin de labelliser la microfinance responsable sur un modèle comparable à celui du commerce équitable. L'ensemble de ces outils et approches apporte désormais une feuille de route au secteur et permettra de promouvoir en toute transparence les pratiques vertueuses du secteur.

CECILE LAPENU  
& FLORENT BEDECARRATS  
CERISE

<sup>1</sup> Voir Esther Duflo, *Microcrédit, miracle ou désastre ? Le Monde*, 11 janvier 2010, ou encore Isabelle Guérin, Solène Morvant-Roux, Marc Roesch, Jean-Michel Servet, « Faut-il aider une microfinance « lucrative » ou une microfinance « éducative » ? », *Le Monde*, 13 décembre 2010.

<sup>2</sup> Voir sur <http://sptf.info>

<sup>3</sup> Cet outil, ainsi que de nombreuses indications méthodologiques sur l'évaluation sociale de la microfinance, la gouvernance des institutions, etc. sont en accès libre sur [www.cerise-microfinance.org](http://www.cerise-microfinance.org)

<sup>4</sup> Voir sur le site de la SMART Campaign [www.smartcampaign.org](http://www.smartcampaign.org)

# Qu'est-ce qui a été mis en place pour réguler le secteur de la microfinance ?

**A**u regard de la réglementation financière, la microfinance constitue des opérations de banque, à savoir le crédit à titre de profession habituelle, la réception de fonds du public, l'intermédiation financière, et certains moyens de paiement. Réguler ce secteur implique de s'interroger sur l'adaptation de la législation financière à ces opérations d'un caractère particulier par leur montant, par leur clientèle-cible et par leur mode opératoire.

## Une dérégulation des taux d'intérêts plafond

Le coût de gestion d'un microcrédit est proportionnellement plus élevé que celui d'un crédit important (ou adossé à un salaire) et induit un coût du crédit plus élevé qu'en matière bancaire. En conséquence, il n'y a pas de microfinance pérenne avec un taux d'usure comparable à ceux parfois imposés à la banque de détail, sauf à ce que l'Etat prenne, sur res-

sources budgétaires, les moyens d'une bonification durable. L'approche par la bonification des taux et plus encore le plafonnement autoritaire de ceux-ci sont, sauf exceptions, déconseillés. L'étude des réglementations fourmille d'exemples de déplafonnement total ou partiel des taux des microcrédits là où parfois même ils restent plafonnés dans le secteur bancaire « classique ».

## Un regain d'intérêt pour les systèmes financiers mutualistes

Les coopératives d'épargne et de crédit, existant souvent depuis des décennies, ont parfois été les grandes gagnantes sur le plan réglementaire du regain d'intérêt médiatique pour leurs activités. Dans certaines zones on a même pu constater un tropisme du superviseur pour les systèmes financiers mutualistes.

Mais la tendance lourde est à la consolidation du secteur dans de nombreux pays ou zones, et au nécessaire

renforcement de la gouvernance et des outils de gestion. Après des années d'expérimentation et de développement rapide du secteur, ceci se traduit souvent par :

- Un recentrage vers trois formes juridiques que sont l'association (en général cantonnée au microcrédit), la société anonyme et la société coopérative, et une éviction des schémas institutionnels non durables,
- L'élévation des conditions d'accès (capital social, preuve de la viabilité financière, qualité de l'organisation, etc.),
- Le renforcement des normes de transparence financière, ce qui augmente les besoins d'équipement des IMF en matière de logiciels financiers et d'infrastructure informatique,
- Un accent accru sur la solvabilité (ratio fonds propres / actif) et la protection des dépôts (systèmes de garantie des dépôts),
- La mise en place de dispositifs anti-blanchiment, pour éviter que les IMF deviennent, parfois à leur insu,

des outils de blanchiment d'argent sale ou de financement de mouvements criminels,

- Une attention accrue au secteur (micro)financier mutualiste, avec une supervision renforcée, indépendante du pouvoir politique, et une tendance dans certains pays à inciter parfois fortement au regroupement, avec des succès inégaux (Brésil, Mexique, UEMOA, ...).

Une autre tendance vise l'intégration des IMF dans le paysage financier et conduit les superviseurs à :

- Faciliter les liens avec le secteur bancaire (refinancements, prises de participations de banques),
- Élargir les « centrales des risques » bancaires aux IMF et entreprises de crédit à la consommation, ceci allant de pair avec la volonté de mieux contrôler le niveau d'endettement des clients.

On note un glissement sémantique progressif de la microfinance vers

celui de « bancarisation » au sens plus large, ce qui inclut les nouvelles frontières que sont la banque à distance et le mobile banking, faisant intervenir de nouveaux acteurs à la régulation parfois incomplète :

- Détaillants (stations service, pharmacies, ...) complétant les agences traditionnelles pour certains services (dont dépôts, retraits),
- Institutions spécialisées dans les paiements, notamment par téléphonie mobile, et opérateurs de téléphonie mobile eux-mêmes.

D'une manière générale, les technologies de l'information impactent de plus en plus les modes opératoires, ce qui ne laisse pas indifférents les régulateurs et superviseurs, forcés de s'adapter à ces innovations : celles-ci permettent de meilleures performances sur la traçabilité des opérations et leur comptabilisation, mais engendrent de nouveaux risques parfois mal circonscrits.

LAURENT LHERIAU

## La Mutuelle de Solidarité, une méthodologie adaptée au milieu rural

**C**omment accéder à des services financiers en milieu rural vulnérable lorsqu'on est confronté à une offre inadaptée aux besoins (du fait des conditions d'octroi, des délais, des coûts, etc.), voire inexistante (zones reculées, en crise politique, etc.) ?

La Mutuelle de Solidarité (ou MuSo) est une réponse originale à cette problématique, à la fois un outil de financement populaire et un groupe d'entraide. En 1995, l'organisation paysanne sénégalaise Union des Groupements Paysans de Méckhé (UGPM) a développé ce système de caisses, inspiré de la tontine\*, mais qui permet en plus une accumulation de l'épargne, des octrois de crédits adaptés aux besoins, l'accès à une caisse de prévoyance et à des financements externes.

La MuSo est un groupement de personnes d'une même localité qui ont décidé de s'unir pour gérer un système simple, souple et solidaire, articulé autour de trois caisses clairement identifiées :

- Une caisse verte recueille les cotisations dont le montant accumulé constitue le fonds de crédit. Cette épargne est récupérable, notamment au moment de la retraite,
- Une caisse rouge recueille des cotisations non récupérables et sert de fonds de secours (incendie, maladie, etc.),
- Une caisse bleue peut (entre autres services) accueillir des financements de l'extérieur.

Les règles concernant la sécurité des fonds (ouverture des caisses en assemblée, tenue des comptes, séparation des rôles, des caisses et des clés)

sont intangibles. Toutes les autres décisions sont prises en assemblée générale : fréquence et montant des cotisations, attributions de crédits, participation aux frais, utilisation de la caisse rouge.

Les avantages de cet outil (simplicité, décentralisation, autogestion et appropriation aisées) et l'implication, avec la SIDI, d'institutions « promotrices » locales ont facilité sa diffusion : aujourd'hui plus de 5000 MuSo regroupant environ 100 000 membres sont répertoriées dans huit pays (Sénégal, Burkina, Mali, Rwanda, Burundi, RDC, Madagascar, Haïti).

Ce succès permet d'établir plusieurs constats. Sur le plan financier, la possibilité d'épargner répond à une demande très forte qui, avec la caisse de secours, diminue la vulnérabilité des membres ; l'octroi d'un crédit,

parce qu'il est rapide, simple, sans exigence de garantie, répond bien aux besoins (même si les montants ne les couvrent pas encore tous, notamment pour les investissements à moyen terme par exemple) ; les taux de remboursement sont très élevés. La dynamique financière ainsi créée est parfois impressionnante : au Kivu, région en conflit de l'Est de la RDC, les 30 000 membres des MuSo ont pu épargner deux millions de dollars américains en huit ans. Les MuSo sont même devenues actionnaires majoritaires de leur caisse de refinancement, créée avec la SIDI.

Sur le plan social, la MuSo est un outil dont les principes de fonctionnement et l'activité régulière permettent apprentissage et organisation. La gestion décentralisée permet d'utiliser l'outil en réponse à des problèmes identifiés localement. Ainsi en Haïti, les MuSo se sont concertées et mobilisées pour pouvoir disposer localement de médecins pour faire face au choléra.

Organisation humaine gérant de

l'argent, la MuSo n'est évidemment pas exempte de risques : la mise en place ou l'évolution inadaptées, ou le détournement des objectifs peuvent être sources de conflits et d'échecs. Ces risques sont cependant limités par une formation suffisante et un suivi externe régulier et rigoureux. Grâce à leur connaissance du milieu et à leurs animateurs de terrain, les institutions locales promotrices de l'outil ont permis le succès durable de la MuSo : en 15 ans, elle a prouvé son utilité à la fois financière et sociale, notamment dans les zones rurales en crise. La recherche d'une pleine viabilité (financière, sociale, institutionnelle) est désormais la priorité des institutions promotrices, collectivement réaffirmée lors d'un atelier mondial sur la MuSo organisé par la SIDI en décembre 2010.

LAURENT CHEREAU  
SOLIDARITE INTERNATIONALE  
POUR LE DEVELOPPEMENT ET  
L'INVESTISSEMENT (SIDI)

## Portrait d'un micro-entrepreneur du Sud Miriam Lema Aulla, cliente de Cepesiu en Équateur, IMF financée par Babyloan



**M**iriam Lema Aulla vit à Riobamba, au centre de l'Équateur. C'est dans cette ville que cette entrepreneuse dynamique de 37 ans vend des *cevichos*. Elle est vendeuse ambulante depuis son plus jeune âge. Avant, elle empruntait l'argent dont elle avait besoin pour développer sa petite activité aux usuriers locaux qui lui demandaient des intérêts

s'élevant à 20% par jour. En février 2010, elle découvre Cepesiu, une institution de microfinance partenaire de Babyloan et obtient son premier microcrédit de 380 euros. Sept membres du site Babyloan.org croient en son projet et la refinancent. Elle peut alors acheter des graines de chochos pour cuisiner le *cevichocho*. C'est un plat populaire, dont le principal ingrédient est cette graine accompagnée de chips de

bananes, de graines de maïs grillées, de rillons de porc et d'une sauce relevée. Miriam nous confie que le secret de son travail est de « préparer les aliments avec amour ». Sa journée commence à 5 heures, derrière les fourneaux, puis elle sort pour vendre des *cevichos* à 9 heures. Elle est cuisinière et vendeuse, deux métiers qu'elle aime beaucoup.

Avec le temps, elle a acheté une petite carriole, afin de pouvoir chaque jour se déplacer dans les différents quartiers de la ville, et y vendre ce plat traditionnel. Mais Miriam a également sa clientèle fixe : deux écoles et un collège où les élèves et professeurs attendent sa venue tous les jours. Ce sont de vrais « amateurs de *cevichos* », car ce plat est riche, très bien cuisiné, économique et surtout convivial. Chaque jour, Miriam vend 150 portions de sa délicieuse recette, à un prix unitaire qui varie entre 0,25 USD et 0,50 USD. « Je gagne peu, mais je suis fière d'être une femme active et d'apporter un revenu à mon foyer », dit-elle, en précisant qu'elle a quatre fils et qu'ils étudient tous à l'école, au collège ou à l'université.

YASMINE HAMRAOUI  
BABYLOAN

## Portrait d'un micro-entrepreneur en France Djena, cliente de l'Adie à Montfermeil



**D**jena, jeune mère célibataire, lassée de vivre « au ralenti », décide un jour de prendre sa vie en main. Elle raconte : « *je voulais sortir du système du RMI et de l'assistanat, devenir une femme autonome et indépendante* ». Pour ce faire, Djena débute une formation de prothésiste ongulière et démarre en *free-lance* dans un salon de coiffure.

A cette même période, elle envisage d'ouvrir sa propre boutique, mais ne sait pas à quelle porte frapper. Elle suit une formation dans une Boutique de gestion, où elle apprend à établir un business plan. Cette formation éveille encore plus sa fibre entrepreneuriale.

Cependant, tout n'est pas si simple, Djena ne dispose ni de fonds propres, ni de local, ni du matériel nécessaire pour créer son activité. Elle ne correspond pas aux profils des institutions bancaires pour pouvoir prétendre à un crédit. Elle soumet son projet à une amie, qui la met en contact avec l'Adie. Elle y trouve écoute, conseil, mais surtout un suivi en amont et en aval de la réalisation de son projet.

Aujourd'hui, plus d'un an après l'ouverture de sa boutique d'onglerie, Djena sort la tête de l'eau et s'épanouit pleinement en tant que micro-entrepreneur. Installée à Montfermeil, elle a pu se constituer une clientèle très diversifiée : femmes, hommes, jeunes et moins jeunes. C'est son réseau personnel qui a joué dans un premier temps, puis le bouche-à-oreille et la distribution de « flyers ». Au bout d'un an, elle se verse un salaire et se dit optimiste quant au développement de son activité.

DANIÈLE DEFERT  
ADIE

# L'accompagnement, un composant essentiel du microcrédit en France

L'accompagnement est une composante essentielle du microcrédit personnel en France. Il permet d'intégrer le microcrédit dans un processus global d'insertion professionnelle et sociale de populations souvent fragiles. L'accompagnement permet aux bénéficiaires de s'impliquer davantage dans la réalisation de leur projet, de renforcer leur autonomie et leurs compétences, de mieux se projeter dans l'avenir et de les aider à faire face à un environnement administratif et légal parfois complexe.

L'accompagnement est souvent apporté par des réseaux accompagnants, pouvant être des associations (Croix-Rouge Française, Restaurants du Cœur, Secours Catholique), des services sociaux publics (centres communaux d'action sociale, missions locales) ou les établissements prêteurs directement (comme l'Adie, mais aussi de grandes banques ayant

mis en place des services spécifiques : « Parcours Confiance » des Caisses d'Épargne et « Passerelle » avec le Crédit Agricole). L'accompagnement est au minimum une aide au remplissage du dossier de demande mais recouvre souvent plus de services : montage et analyse du projet, instruction du dossier, aide administrative, recherche de solutions parallèles, formation comptable ou bureautique, coaching en marketing, formation juridique ou de gestion, etc.

L'accompagnement est adapté à la situation de chaque personne, ce qui fait de ce dispositif français un exemple de très bonne pratique de microfinance, qui lie l'accès aux services financiers à un apport de services non-financiers, souvent nécessaires à la réussite finale du projet.

MICHAËL KNAUTE, OXUS  
& EMILIE PERBOST, CONVERGENCES 2015



## Deux approches françaises originales

### Le microcrédit bancaire garanti

Premier du genre, le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) consacré au microcrédit paru en 2010 a confirmé l'utilité sociale et économique du microcrédit, dans ses différentes approches.

L'excellent principe commun du microcrédit est de donner accès au crédit aux personnes en grande difficulté qui veulent créer leur propre activité et se sont vues claquer la porte au nez par les banques installées. Même si des abus ont été commis au Mexique ou en Inde par des profiteurs qui y ont trouvé le moyen de pratiquer des taux d'intérêt proches de l'usure et donc fort rémunérateurs, le microcrédit, dont Muhammad Yunus a été le formidable pionnier, reste un levier sans pareil pour sortir les hommes et les femmes de l'exclusion, en France comme au Bangladesh. L'une des modalités est le « microcrédit bancaire garanti » que le réseau France Active a développé en France, avec l'appui de l'État, de la Caisse des Dépôts, du Fonds social européen et des collectivités locales. Le nom est compliqué mais l'idée est très simple. Celui auquel la banque a refusé d'ouvrir sa porte, y reviendra par la fenêtre, avec la garantie de France Active.

Pour ce faire, le promoteur de son projet personnel est, dans un premier temps, conseillé sur le volet financier de son « plan d'affaires » : de combien d'argent a-t-il besoin pour démarrer ? Son entreprise lui assurera-t-elle un revenu décent et lui permettra-t-elle de rembourser le prêt ? Une fois consolidé, le projet est ensuite examiné par un comité indépendant composé de banquiers et de cadres, actifs ou retraités. Une banque partenaire accorde alors un

prêt au projet ainsi « labellisé France Active ». Soit le projet réussit (dans 82 % des cas) et c'est un bonheur social pour le nouvel entrepreneur et un nouveau client pour le banquier, qui ne lui a rien coûté. Soit le projet trébuche et le banquier fait jouer la garantie et récupère 50 à 65 % de sa mise. Le crédit bancaire est de qualité, c'est-à-dire à un taux d'intérêt raisonnable et sans recours excessif aux cautions personnelles de l'entourage familial ou amical. En 2009, 80 % des crédits professionnels obtenus par l'intermédiaire de France Active étaient à des taux d'intérêt inférieurs à 5 % et aucun ne dépassait la barre des 8 %.

Ce cercle vertueux n'a rien d'une utopie, c'est une réalité objective : l'année dernière, plus de 5700 projets portés par des personnes en situation d'exclusion ont pu accéder à un crédit bancaire grâce à France Active. Depuis la crise financière de 2008, les banquiers attachent un prix particulier à cette expertise et cette garantie. Ils envoient désormais des candidats à France Active, ce qui explique que l'activité microcrédit de ce réseau ait progressé de 40 % en 2010. Une autre raison étant le succès instantané du prêt à taux zéro à la création d'entreprise que l'État a confié à la Caisse des Dépôts et qui porte le joli nom de « Nacre ». Qu'il soit bancaire et garanti, ou extra-bancaire et associatif, le microcrédit a un bel avenir devant lui, puisque seul un créateur d'entreprise sur quatre se lance dans cette belle aventure avec un crédit.

Les soutiens publics apportés à ce système sont de vrais investissements dans l'inclusion économique et sociale. Ils évitent de verser à vie des revenus d'assistance et font même rentrer assez vite des recettes d'impôts et de cotisations sociales. Comme quoi solidarité et efficacité peuvent aller de pair.

CHRISTIAN SAUTTER  
FRANCE ACTIVE

### Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel est un outil financier de lutte contre l'exclusion bancaire qui enrichit la palette d'intervention des travailleurs sociaux ou des bénévoles des associations luttant contre l'exclusion financière. La création du Fonds de cohésion sociale (FCS) en 2005 a favorisé largement le développement du microcrédit en France.

Le FCS a deux objectifs principaux : développer le microcrédit à la création de très petites entreprises et d'entreprises d'insertion (microcrédit professionnel) et promouvoir le microcrédit personnel pour des projets d'insertion de personnes exclues du système bancaire classique et possédant une capacité de remboursement.

La Caisse des Dépôts assure la gestion du FCS, selon la convention du 5 avril 2005 signée avec l'État (Ministère de l'emploi du travail et de la cohésion sociale, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie).

Aujourd'hui, la France est le leader européen du microcrédit personnel en nombre de prêts distribués.<sup>1</sup>

#### Une réglementation forte

Dans le souci de protéger les personnes du risque de surendettement, le dispositif de microcrédit personnel garanti par le FCS est basé sur un principe de réglementation forte, qui se traduit par l'encadrement de divers acteurs et plus particulièrement bancaires. Le Comité d'Orien-

tation et de Suivi de l'Emploi des Fonds (COSEF) donne les grandes orientations du dispositif ; le Comité d'Agrément du FCS (CAFCS) décide de l'octroi ou non de la garantie de l'État aux partenaires financiers qui débloquent les fonds.

#### Des associations et banques partenaires du dispositif

La Caisse des Dépôts, garante des prêts octroyés, facilite la mise en relation des associations et des banques. L'emprunteur est accompagné, dès la constitution de son dossier de demande de prêt, par l'association qui le suit, ce qui permet de s'assurer que le microcrédit personnel est la solution la plus adaptée à son budget et à son projet. L'emprunteur bénéficie également de l'accompagnement après l'octroi du crédit, afin de mieux faire face à d'éventuelles difficultés de remboursement.

Les établissements financiers agréés par le FCS bénéficient quant à eux d'une garantie à hauteur de 50 % de la sinistralité constatée sur les microcrédits personnels octroyés.

Depuis 5 ans, les appels en garantie sont peu nombreux et le taux de sinistralité est faible (moins de 3%).

#### Le microcrédit personnel, un crédit adapté au projet et aux capacités de remboursement de l'emprunteur

*Le microcrédit personnel [...] est une opération de prêt de type bancaire destinée à faciliter l'insertion de son bénéficiaire dans la société et fondée principalement sur la confiance qui se construit dans la continuité d'une relation d'accompagnement (rapport du COSEF 2009).*

Cinq ans après la création du FCS, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation définit les prêts « microcrédit personnel » garantis par le FCS. Ils ont pour objet l'insertion sociale et pro-

fessionnelle, l'emploi et la mobilité, l'éducation et formation, le logement, la santé. En revanche, ils ne peuvent être utilisés pour le rachat de dettes ou de crédits.

Le crédit est de faible montant : entre 300 et 3000 euros. La capacité d'emprunt est calculée sur « la base du reste à vivre » de l'emprunteur, c'est pourquoi le diagnostic social et budgétaire réalisé au moment de la demande de prêt est essentiel. En effet, le FCS n'a pas vocation à garantir des crédits octroyés à des personnes en très grande détresse sans capacité de remboursement. Le microcrédit personnel ne se substitue donc pas aux dispositifs d'aide existants, mais peut venir les compléter.

#### Quelques chiffres du dispositif

En 2010, 7884 microcrédits personnels ont été accordés par les établissements de crédit, soit une progression de plus de 40% par rapport à 2009. Les projets financés répondent à plus de 70 % à un besoin de mobilité.

Le résultat 2010 porte à 19 403 le nombre de prêts octroyés depuis 2005, année de mise en place par l'État du FCS.

Ainsi, la Caisse des Dépôts, qui gère le dispositif à l'échelon national et régional, estime qu'en 2010, 25 000 ménages financièrement fragilisés en ont bénéficié.

Le site internet [www.france-microcredit.org](http://www.france-microcredit.org) est un outil mis en place par la Caisse des Dépôts. Il recense toutes les coordonnées, département par département, des principales structures d'accompagnement gérant le microcrédit personnel.

CAISSE DES DEPOTS  
ET CONSIGNATIONS

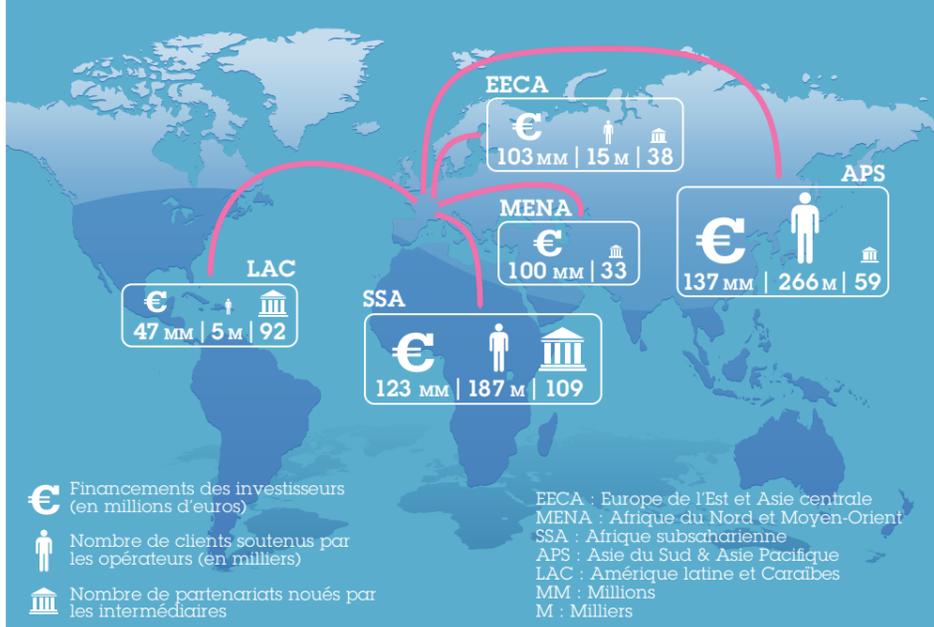
<sup>1</sup>Rapport annuel de l'Observatoire de la microfinance, Banque de France, exercice 2009.

## Enquête

## Les acteurs français de la microfinance à l'international

Chaque année, Convergences 2015 propose une cartographie globale et actualisée des acteurs français de la microfinance dans le monde, de leurs investissements dans le secteur, et de leur poids et impact sur la scène de la microfinance internationale.

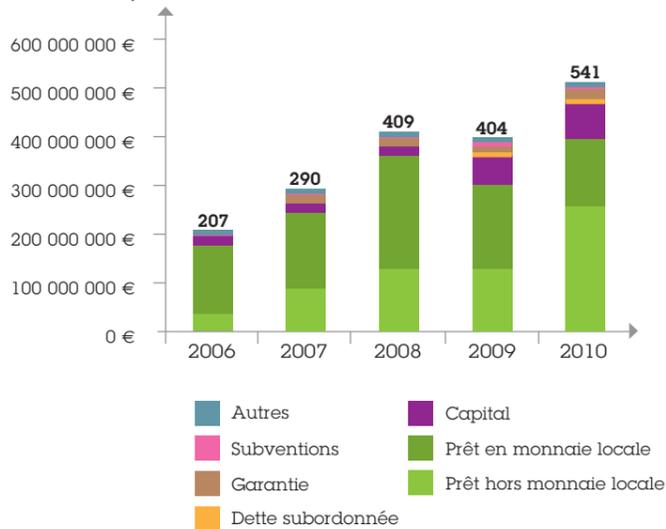
## Synthèse de l'action des acteurs français à l'international par zone géographique



Cette carte synthétise la répartition géographique de tous les types d'acteurs français (investisseurs, intermédiaires et opérateurs) à fin 2010. Cette carte montre la couverture aujourd'hui mondiale de la microfinance puisque les 36 acteurs français ayant répondu à l'enquête travaillent sur tous les continents : en Amérique Latine, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie.

## Les investisseurs français en microfinance

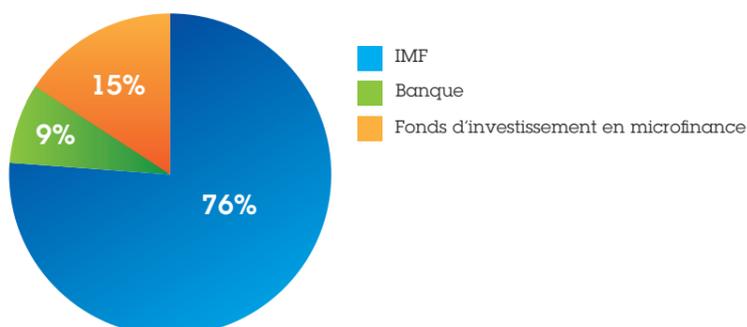
## Volume d'encours et types de financements entre 2006 et 2010 (en millions d'euros)



L'engagement en microfinance des bailleurs et investisseurs français dans les pays en développement a augmenté ces dernières années, passant de 207 millions d'euros en 2006 à 541 millions d'euros en 2010. En 2010, le montant total des financements accordés à la microfinance a retrouvé le chemin de la croissance après une année 2009 en demi-teinte qui avait enregistré un léger fléchissement en volume, lié à la crise.

Les prêts représentent près des trois quarts des investissements, alors que l'investissement en capital se développe et continue de croître pour représenter 15% des encours en 2010 contre 9% en 2006. A noter que la part des prêts en monnaie locale continue de diminuer, passant de 70% en 2006 à 31% en 2010, laissant aux IMF une part plus importante du risque de change. Enfin, la hausse des subventions en 2009 n'a constitué qu'un événement éphémère en réponse à la crise, puisqu'en 2010 le montant des subventions est revenu au niveau d'avant crise.

## Répartition des bénéficiaires des financements en 2010



76% des montants investis par les acteurs français le sont dans les institutions de microfinance, une catégorie qui regroupe, en plus des IMF, les ONG et les coopératives qui sont les principaux acteurs de terrain en microfinance. Les banques de microfinance ne représentent quant à elles que 9% du total des investissements directs. Ces acteurs moins nombreux ont souvent une autonomie financière plus importante car ils se financent en partie grâce à l'épargne locale. Enfin, les fonds d'investissement en microfinance représentent 15% des montants investis et servent d'intermédiaires entre les IMF et les investisseurs, pour la plupart institutionnels qui n'ont pas la capacité d'investir directement sur le terrain.

\*Voir le glossaire en page 11

## Type d'acteurs :

## Investisseurs :

Organismes publics ou privés effectuant des investissements dans des institutions de microfinance dans les pays en développement, ils peuvent fournir aussi parallèlement de l'assistance technique. Les investissements peuvent se faire sous forme de prêts, capital, garanties ou encore de subventions.

## Acteurs intermédiaires de la microfinance :

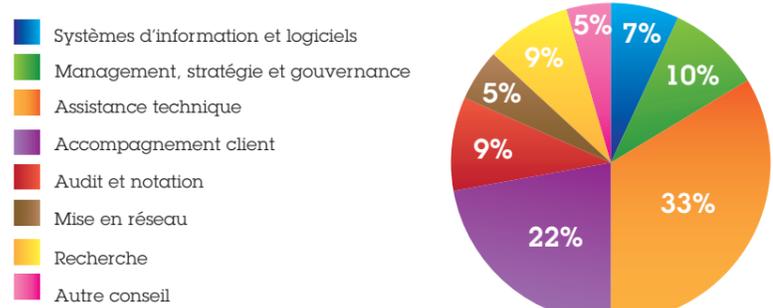
Il s'agit ici d'acteurs qui fournissent de l'assistance technique, du conseil et des services ponctuels à des institutions de microfinance dans les pays en développement. Cela peut comprendre notamment de la recherche, de l'assistance technique, du conseil, de la mise en réseaux, du mécénat de compétences, de l'intermédiation financière, de l'audit et de la notation.

## Opérateurs de microfinance :

Il s'agit d'acteurs qui contrôlent des IMF dans les pays en développement ou qui sont sur le terrain pour appuyer des IMF sur le long terme et de manière quasi-continue, notamment en les aidants à devenir autosuffisantes.

## Les acteurs intermédiaires français

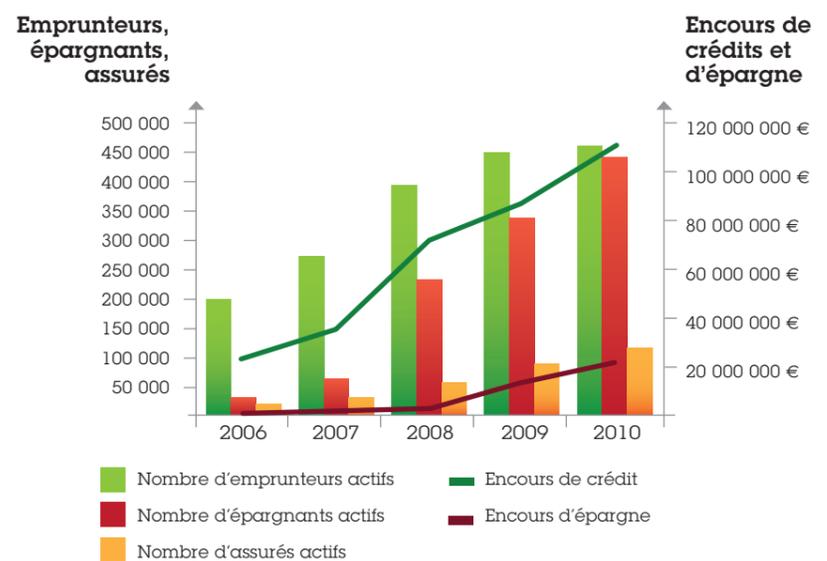
## Type de prestations accordées par les intermédiaires français en 2010 (en jour/homme)



En 2010, les intermédiaires français dans les pays en développement ont noué 333 partenariats pour appuyer et accompagner le développement d'IMF. La plupart des prestations fournies correspondent à une assistance technique (33%) et à un accompagnement client (22%).

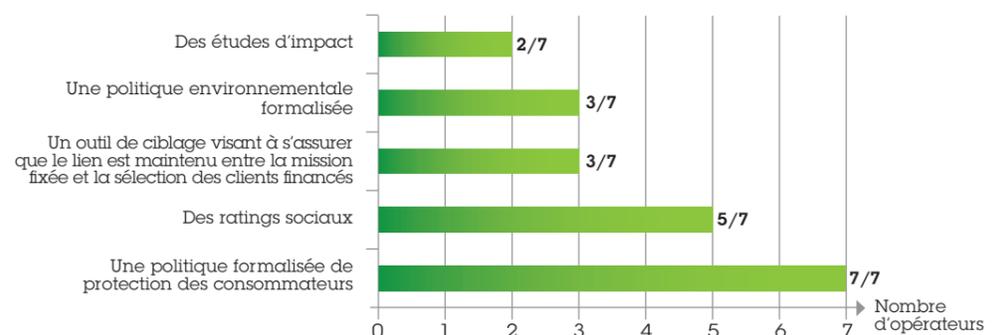
## Les opérateurs français

## Évolution du nombre de bénéficiaires et des encours entre 2006 et 2010



Le nombre de bénéficiaires (emprunteurs, épargnants et assurés) des opérateurs français de la microfinance dans les pays du Sud a augmenté de manière continue depuis 2006 : les emprunteurs ont plus que doublé, passant de 203 000 à 473 000 clients actifs. On note également une très forte augmentation des épargnants, quasi-inexistants en 2006 et rattrapant le nombre d'emprunteurs à fin 2010 (461 000). Enfin, la micro-assurance s'avère être un secteur à fort potentiel, le nombre d'assurés actifs ayant dépassé la barre des 100 000 en 2010. Cette évolution traduit bien l'élargissement de la microfinance à d'autres services financiers au-delà du microcrédit.

## Nombre d'opérateurs qui ont...



La microfinance cherche à atteindre une double « bottom line » de résultats financiers mais aussi sociaux. Pour mesurer la performance sociale des IMF, des agences spécialisées en microfinance ont développé des outils spécifiques en marge des outils traditionnels de mesure de la performance financière. On constate que ces outils sont largement utilisés par les 7 opérateurs français qui ont, en revanche, plus de difficultés à mettre en place des études d'impact plus détaillées.

Enquête

La microfinance en France

Chaque année, Convergences 2015 propose également une enquête exclusive sur le développement de la microfinance en France. Elle inclut les chiffres clefs du microcrédit personnel et du microcrédit professionnel et, pour la première fois, un aperçu de la micro-assurance.

Le microcrédit personnel en France

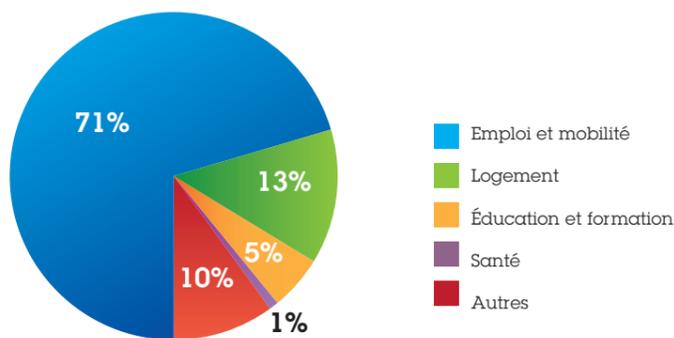
Microcrédits personnels garantis distribués entre 2006 et 2010



Ce graphique montre une augmentation du montant et du nombre de microcrédits personnels\*, de 457 microcrédits en 2006 à 7884 en 2010. Parallèlement, le montant total de ces microcrédits est passé de 1,1 million d'euros en 2006 à 17,4 millions d'euros en 2010. Le montant moyen des microcrédits personnels est resté stable, à 2200 euros environ.

Sources : Caisse des dépôts, Bilan du microcrédit personnel au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010

Répartition des microcrédits personnels par objet en 2010



Les microcrédits personnels distribués en France ont principalement pour objet l'emploi et la mobilité, puis le logement. La santé ne représente que 0,8% des utilisations.

Source : Caisse des Dépôts, Bilan du microcrédit personnel au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010.

L'impact du microcrédit

Grâce au microcrédit, plus de 37 000 emplois ont été créés ou maintenus en 2010. Parmi les demandeurs d'emploi financés, au bout de deux ans, 68 % des entreprises sont toujours en activité et 80% des demandeurs sortent des minima sociaux dans les trois ans.

Profil des bénéficiaires

En 2009, il est estimé qu'environ 20 % des bénéficiaires du microcrédit en France étaient des demandeurs d'emplois, et 80 % étaient des clients non-bancables, c'est-à-dire des clients ne pouvant pas emprunter auprès des banques classiques. Ces chiffres font preuve de l'importance des microcrédits et de leur rôle social.

Note méthodologique

Les résultats publiés dans le Baromètre de la microfinance 2011 sont basés sur une enquête menée auprès des acteurs français de la microfinance, sous la supervision d'un Comité de Pilotage constitué par les acteurs clés du secteur : ACTED, l'Adie, Babyloan, BNP Paribas, la Caisse des Dépôts, le Crédit Coopératif, Ecidec, Fondation Mérieux, Fondation Grameen Crédit Agricole, Investisseur et Partenaire pour le Développement (I&P), MACIF, Natixis Asset Management, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), la Société Générale. L'enquête se divise en deux parties : l'une consacrée à l'action menée par les acteurs français de la microfinance à l'international et l'autre sur le microcrédit en France. Les données récoltées entre janvier et mars 2011 couvrent la période 2006-2010 (certaines données de 2010 étant des estimations).

Ont participé à l'enquête-international :

**18 investisseurs :** AFD, Babyloan, Banque Rothschild, BNP Paribas, COFIDES Nord-Sud, Crédit Coopératif, Ecidec, Fondation Mérieux, Fondation Grameen Crédit Agricole, Investisseur et Partenaire pour le Développement (I&P), MACIF, Natixis Asset Management, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), Société Générale, PlaNIS responsAbility, PROPARCO, Veecus, Xetic.

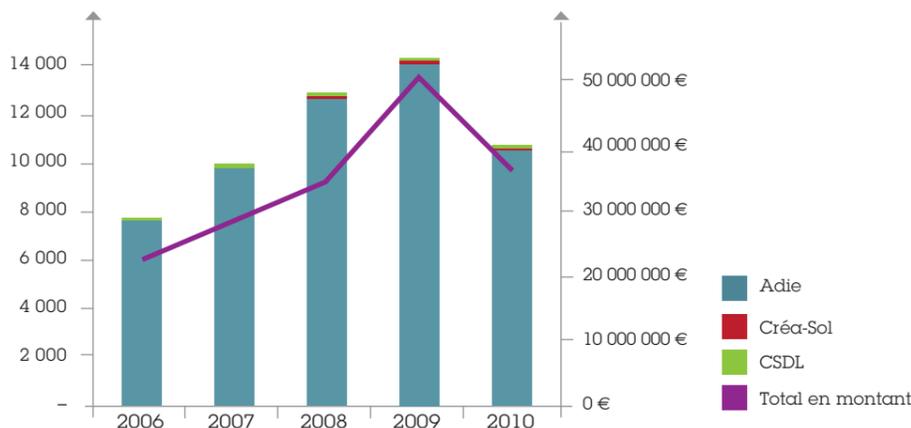
**11 intermédiaires :** CERISE, GRET, Handicap International, Horus Development Finance, PAMIGA, PlaNet Finance, PlaNet Guarantee, PlaNet Rating, Microfinance Sans Frontières, Octopus, SAMN.

**7 opérateurs :** Advans, CIDR, Entrepreneurs du Monde, GAMIFI, Inter Aide, MicroCred, OXUS.

**Ont participé à l'enquête-France :** Adie, Banques Populaires, Caisses solidaires de Franche-Comté et de Nord-Pas-de-Calais, CSDL, Caisse des Dépôts, Crédits Municipaux de Bordeaux, Dijon et Paris, Crésus, Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, Entrepreneurs de la Cité, France Active, France Initiative, Créa-Sol, la Nef.

Le microcrédit professionnel en France

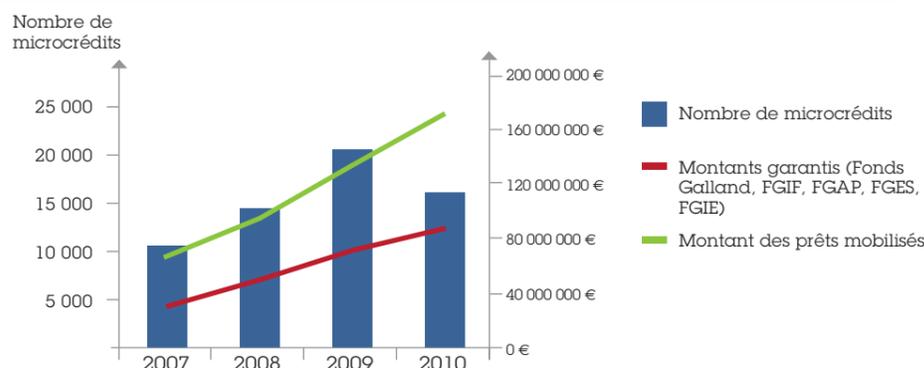
Microcrédits professionnels extra-bancaires accordés entre 2006 et 2010



On constate une augmentation régulière du montant et du nombre de microcrédits professionnels extra-bancaires octroyés par les associations habilitées à faire du microcrédit professionnel (Adie, Créa-Sol et CSDL) passant de 7713 microcrédits pour un montant de 21,8 millions d'euros en 2006 à 14 249 microcrédits pour un montant total de 49,2 millions d'euros en 2009. Le montant moyen des prêts est resté stable, à environ 3000 euros, pour une durée moyenne de 18 mois.

Source : Rapport IGF 2009 (Le microcrédit, Rapport N°2009-M-085-03, IGF, Inspection générale des finances, décembre 2009) et Baromètre de la microfinance 2011 (données 2010).

Microcrédits professionnels garantis par le Fonds de cohésion sociale entre 2007 et 2010

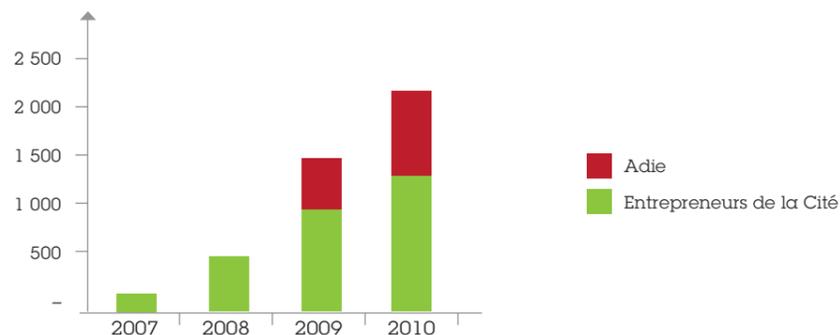


En l'absence de statistiques officielles concernant les microcrédits bancaires, nous avons pris le parti de présenter les résultats des crédits professionnels garantis par le Fonds de cohésion sociale, via France Active. Ces microcrédits sont accordés directement par les banques à des personnes en difficulté grâce à l'accompagnement d'un réseau associatif. Plus de 3800 microcrédits ont été mobilisés en 2010 par le réseau France Active pour un montant total de 113,6 millions d'euros. 13 841 prêts à taux zéro ont été accordés dans le cadre du dispositif Nacre (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) pour un montant total de 77,9 millions d'euros, en 2010 (contre 8384 prêts Nacre en 2009, pour un montant de 45,4 millions d'euros). En 2010, 78% de ces prêts ont été accordés par les réseaux France Initiative et France Active. Cette même année, France Initiative a également accordé, hors dispositif Nacre, 14 940 prêts d'honneur pour un montant de 119 millions d'euros.

Le Fonds de cohésion sociale garantit aussi les microcrédits professionnels extra-bancaires (voir graphique précédent) accordés par des associations spécialisées telles que l'Adie, Créa-Sol et CSDL. Ainsi, en 2010, le FGIE a garanti 11 083 prêts accordés par des associations pour un montant de 38 millions d'euros.

La micro-assurance en France

Nombre d'adhérents actifs de micro-assurance entre 2007 et 2010



La micro-assurance en est encore au stade du balbutiement en France avec 2244 assurés actifs à fin 2010. Elle s'adresse à des créateurs d'entreprise, exclus du système classique et à faibles revenus. Mais ce nouveau service se développe avec le démarrage de cette activité au sein de l'Adie en 2009. Il y a aujourd'hui 2 opérateurs en France : l'Adie, associée à la MACIF et AXA, et Entrepreneurs de la Cité, soutenus par Ag2r, April Group, La Banque Postale, la CDC, CNP Assurances, la Matmut et La Mondiale.

Source : Baromètre de la microfinance 2011 (données 2010)

\*Voir le glossaire en page 11



# Entretien avec Michel Barnier

## Commissaire européen pour le marché intérieur et les services

un potentiel très important de créativité chez de nombreuses femmes et hommes que la crise a exclus du marché du travail. En leur donnant les moyens de réaliser leur projet, si modeste soit-il, le microcrédit va non seulement les rétablir dans leur dignité individuelle, mais également créer de l'activité économique au bénéfice de la société toute entière.

**Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les mesures prises au plan européen en faveur du développement**

du microcrédit ? L'Europe est effectivement présente dans ce domaine. Cette action prend des formes diverses. Par exemple, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation, qui à la Commission européenne est placé sous la responsabilité du Vice-président Tajani, accorde des garanties financières aux organismes nationaux de microfinance (telles que l'Adie en France). Dans le cadre de notre politique régionale (Commissaire

Hahn), le programme JEREMIE permet aux États membres d'utiliser une partie des fonds de développement régionaux pour apporter une aide financière à de petites PME. Je citerais également le programme JASMINE qui apporte une assistance technique aux organismes de microfinance, ou encore le programme PROGRESS Microfinancement (Commissaire Andor) qui vise plus particulièrement l'assistance à des microentreprises créées par des chômeurs.

Toutes ces actions tendent vers un objectif commun, qui est de permettre à ces milliers d'hommes et de femmes qui ont des idées et qui souhaitent s'en sortir, de réaliser leur projet.

L'Europe a un rôle à jouer pour stimuler les initiatives prises par les États membres ou diffuser les bonnes pratiques. D'une manière générale, je placerais pour que le rôle important que le microcrédit peut jouer en tant que nouveau levier de croissance soit reconnu le plus largement possible. Je n'exclus pas non plus, si nécessaire, qu'il faille mener d'autres actions au plan européen, notamment dans le domaine du marché unique qui relève de mon portefeuille.

Faut-il, par exemple, prendre des mesures sur le plan juridique permettant aux organismes de microfinance d'agir plus facilement sur le territoire des 27 États membres ? C'est une question qui mérite d'être posée. Comme vous le savez sans doute, la Commission

prépare une initiative majeure pour la relance du marché unique. Il s'agit de l'Acte pour le marché unique que la Commission devrait adopter en avril. Je me suis battu pour que ce document reconnaisse l'idée selon laquelle une telle relance du marché unique ne sera possible que si nous arrivons à trouver les moyens de prendre en compte les intérêts des citoyens européens et de répondre à leurs besoins réels et quotidiens. Je conçois le marché unique comme un outil essentiel pour la mise en œuvre de l'objectif du Traité de Lisbonne qui est la mise en place d'une économie sociale de marché hautement compétitive. Nous n'y parviendrons qu'en remettant le citoyen au cœur de nos préoccupations.

Pour moi, chaque citoyen compte. Chaque citoyen est un entrepreneur potentiel. La microfinance peut nous aider à transformer ce potentiel en réalité. Je compte d'ailleurs inscrire cette question parmi les sujets traités à l'occasion de la conférence que j'organiserai à Bruxelles sur le thème de l'entrepreneuriat social le 18 novembre 2011.

**Quelles actions entendez-vous mener pour soutenir l'économie sociale de manière plus générale en Europe ?**

Comme je l'ai indiqué, le développement de l'entrepreneuriat social devra, pour moi, constituer un pilier essentiel de la prochaine relance du marché

unique. La consultation que nous avons lancée en octobre 2010 sur ce que devrait être le contenu d'une telle relance a montré un très large soutien à l'égard de cette approche, voire un réel enthousiasme, notamment des ONG, des citoyens et de quelques États membres.

Plusieurs actions pourraient être menées dans ce domaine. J'envisage, par exemple, la mise en place, au plan européen, de mécanismes de labellisation sociale, éthique ou environnementale des entreprises. Je souhaite également proposer la création d'un régime facilitant le développement de fonds d'investissement qui se spécialiseraient dans ce type d'actifs. Des actions pourraient également être menées pour faciliter l'activité des fondations au plan européen, ou encore pour améliorer la gouvernance des entreprises pour les orienter davantage vers des pratiques plus respectueuses du développement social ou de l'environnement.

Comme vous le voyez, les idées ne manquent pas. Les réflexions que nous menons au sein de la Commission visent à les mettre en cohérence. Je souhaite qu'au cours des prochains mois nous identifions plus précisément ce qui pourra être fait au niveau européen dans ce domaine assez nouveau.

Vous pouvez en tout cas compter sur ma détermination pour veiller à ce que l'Europe montre l'exemple dans ce domaine, comme dans d'autres !

**Quelle est votre opinion sur le microcrédit en tant qu'outil d'insertion et de création d'entreprise ?**

Je suis effectivement convaincu que le microcrédit peut jouer un rôle important dans ces deux domaines qui sont d'ailleurs pour moi complémentaires. En cette période où nous recherchons assidûment les moyens de retrouver de la croissance pour créer de nouveaux emplois, l'initiative individuelle doit être stimulée à tout prix. Il existe

### Aller plus loin

#### En France, vous avez besoin d'un microcrédit ?

- Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)
- Créa-sol
- Caisse sociale de développement locale, Bordeaux (CSDL)
- Crédit municipal (dans certaines grandes villes)
- France Active
- France Initiative

- Crédit Coopératif
- Banque Postale
- Caisses d'Épargne
- Crédit Mutuel
- Crédit Agricole
- BNP Paribas
- Société Générale

Plus d'informations : [www.france-microcredit.org](http://www.france-microcredit.org)

#### En France, vous avez besoin d'une micro-assurance ?

- Entrepreneurs de la Cité
- Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)

#### Vous voulez contribuer à l'accompagnement des micro-entrepreneurs en France ?

- ADAM/Entreprendre en Banlieue
- Association nationale des directeurs de missions locales
- Comité national de liaison des régies de quartier
- Boutiques de gestion
- Comité national de liaison des régies de quartier
- Fédération CRESUS
- Croix Rouge française
- Fédération nationale des associations de réinsertion sociale
- FFR (Fédération des familles rurales)
- FNARS (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
- PlaNet Finance France
- Restaurants du Cœur
- Secours Catholique
- UNAF (Union nationale des associations familiales)
- UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale)

#### Prêtez également directement à des micro-entrepreneurs dans le Sud mais aussi en France depuis 2010 :

- [babyloan.org](http://babyloan.org) (pour prêter en France et à l'étranger)
- [dhanax.com](http://dhanax.com)
- [kiva.org](http://kiva.org)
- [microplace.com](http://microplace.com)
- [microworld.org](http://microworld.org)
- [myc4.com](http://myc4.com)
- [rangde.org](http://rangde.org)
- [unitedprosperity.org](http://unitedprosperity.org)
- [veecus.com](http://veecus.com)
- [wokai.org](http://wokai.org)
- [xetic.org](http://xetic.org)

#### Investissez dans des placements solidaires qui soutiennent la microfinance :

##### Parlez-en à votre banquier

Vous avez le choix de demander à votre banquier :

- 1) De placer votre argent dans un produit financier ou bancaire, investi notamment dans des activités de microfinance : c'est l'épargne d'investissement solidaire.
- 2) De donner tout ou partie des intérêts à une association bénéficiaire du produit : c'est l'épargne de partage.

##### Devenez actionnaire d'une entreprise solidaire

Vous choisissez alors d'investir directement au capital de structures qui mettent à disposition des services financiers auprès de personnes exclues du système bancaire classique et qui proposent des services d'accompagnement.

##### Agir via votre entreprise (PEE ou PERCO)

Renseignez-vous auprès de votre entreprise. Si celle-ci possède un Plan d'épargne entreprise (PEE) ou un Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), vous pouvez choisir de placer votre épargne salariale dans un des produits listés sur le site de Finansol.

Plus d'informations : [www.finansol.org](http://www.finansol.org)



label de la finance solidaire

### En savoir plus

#### Bibliographie

*État de la Campagne du Sommet du Microcrédit Rapport 2011*, Larry R. Reed, The Microcredit Summit Campaign, 2011

*Le microcrédit ou le pari de l'homme, entretien avec Maria Nowak*, Éditions Rue de l'échiquier, 2009

*The Economics of Microfinance*, Beatriz Armendariz et Jonathan Morduch, MIT Press, 2010

*Le guide la microfinance, microcrédit et épargne pour le développement*, Sébastien Boyé, Jérémy Hajdenberg, Christine Poursat et David Munnich, Éditions d'organisation, 2009

*La politique de l'autonomie, Lutter contre la pauvreté (II)*, Esther Duflo, La république des idées, édition du Seuil, 2010

*L'espoir économique*, Maria Nowak, JC Lattès, 2011

*Banquiers aux pieds nus : la microfinance*, Jean-Michel Servet, Broché, 2006

*Vers un nouveau capitalisme*, Muhammad Yunus, Le Livre de Poche, 2009

#### Microfinance en France :

*Le microcrédit, Rapport N°2009-M-085-03*, IGF, Inspection Générale des Finances, décembre 2009

*Rapport annuel 2009 de l'Observatoire de la microfinance*, Banque de France, 2010

#### Liens utiles

CGAP : [www.cgap.org](http://www.cgap.org)

Convergences 2015 : [www.convergences2015.org](http://www.convergences2015.org)

Portail de la microfinance : [www.lamicrofinance.org](http://www.lamicrofinance.org)

Microfinance Gateway : [www.microfinancegateway.org](http://www.microfinancegateway.org)

Plateforme européenne de la microfinance : [www.e-mfp.eu](http://www.e-mfp.eu)

Réseau Européen de la Microfinance : [www.european-microfinance.org](http://www.european-microfinance.org)

MIX Market : [www.mixmarket.org](http://www.mixmarket.org)

Microfinance Focus : [www.microfinancefocus.com](http://www.microfinancefocus.com)

Retrouvez également le 1<sup>er</sup> Baromètre de l'entrepreneuriat social

[www.convergences2015.org](http://www.convergences2015.org)



## Glossaire

### ■ Accompagnants

Personnes qui assurent un accompagnement professionnel des micro-entrepreneurs dans une ou plusieurs étapes du crédit (création d'entreprise, analyse budgétaire, etc.). En France, l'accompagnement est une composante importante du microcrédit ; il peut s'agir d'une action bénévole ou d'une activité professionnelle.

### ■ Bénéficiaires ou clients

Les clients de la microfinance sont des micro-entrepreneurs, en général des personnes pauvres et exclues des systèmes financiers classiques.

### ■ Centrale des risques

Organe indépendant qui collecte et partage des informations sur l'historique des crédits et les habitudes de remboursement des individus. Il sert notamment aux banques, qui vérifient ainsi la solvabilité des clients potentiels. Pour la microfinance, ce système est très important, mais rarement mis en place.

### ■ Crédit bail (produit de microfinance)

Système de location d'une immobilisation d'exploitation (machines, matériel) permettant au locataire de racheter l'actif au terme du contrat pour une valeur fixée contractuellement. Pendant toute la durée du contrat, l'institution qui a financé l'achat du bien en reste propriétaire.

### ■ Crédit individuel (produit de microfinance)

Méthodologie de crédit où l'emprunteur reçoit un prêt en son nom propre. Très souvent il doit apporter des garanties physiques ou des cautions.

### ■ Crédit pour l'amélioration de l'habitat (produit de microfinance)

Prêt individuel d'un montant peu élevé, à long terme et taux bas, pour construire ou rénover le logement petit à petit en fonction des besoins et des capacités financières du client.

### ■ Crédit solidaire ou crédit de groupe (produit de microfinance)

Méthodologie de crédit où les emprunteurs forment des groupes de 5 à 20 personnes qui n'apportent pas de garanties physiques mais se portent caution solidaire : en cas de défaillance de l'un des membres du groupe, les autres membres se substituent à lui. Dans un crédit solidaire, l'épargne est parfois obligatoire.

### ■ Économie solidaire

Activité de proximité répondant à des besoins sociaux non satisfaits par l'économie traditionnelle. Associations, mutuelles, fondations, organismes d'insertion, sociétés coopératives en sont les structures juridiques traditionnelles. Elles se nomment entreprises solidaires.

**Voir Baromètre de l'entrepreneuriat social 2011.**

### ■ Épargne (produit de la microfinance)

Produit qui peut être obligatoire (pour obtenir un crédit), ou volontaire (dépôt à terme, bloqué, rémunéré en fonction de la durée, dépôt à vue avec dépôts et retraits sans contrainte).

### ■ Epargne éthique

Repose sur l'intégration de critères extra-financiers (écologiques, sociaux, moraux, etc.) en complément des critères classiques de rentabilité économique dans les décisions d'investissement et de placement des fonds : investissement socialement responsable, fonds éthiques, fonds de développement durable.

### ■ Épargne salariale

Dispositif collectif d'épargne mis en place par les entreprises en faveur de leurs employés : participation, intéressement, stock options, compte épargne temps, plan d'épargne entreprise, plan d'épargne de retraite solidaire.

### ■ Épargne solidaire / investissement solidaire

Placement financier destiné à soutenir des projets de création ou de développement d'activités à utilité sociale souvent peu rentables : réinsertion par le travail, logement de personnes en difficulté, etc. Les produits de l'épargne solidaire sont distingués par le label Finansol.

### ■ Finance solidaire

Secteur financier qui apporte des fonds aux activités d'insertion liées à l'emploi, au social, au logement, à la solidarité internationale, etc.

### ■ Fonds Commun de Placement (FCP)

Catégorie d'OPCVM (Organisme de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) non dotée de la personnalité morale dont le fonctionnement est comparable à celui des SICAV.

### ■ Fonds de cohésion sociale (Loi Borloo 2005)

Instrument créé par la loi de programmation pour la cohésion sociale qui vise à inciter les banques à accorder des microcrédits professionnels ou sociaux à des particuliers à faibles revenus, en leur apportant sa garantie sur une partie des prêts.

### ■ Fonds de partage

Catégorie d'OPCVM où tout ou partie des revenus du placement est versé à une organisation caritative ou humanitaire préalablement choisie. En contrepartie, le souscripteur bénéficie d'une réduction d'impôts.

### ■ Fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) ou éthique

Fonds intégrant aux critères financiers classiques des critères extra-financiers tels que : objectifs, produits, qualité des relations de l'entreprise avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, avec la société civile ainsi que son respect de l'environnement et des droits de l'homme.

### ■ Fonds solidaires

Parmi les produits financiers solidaires, les fonds solidaires investissent entre 5 et 10% de leurs encours en titres émis par des entreprises solidaires agréées et le solde, en actions et obligations.

### ■ Institution de microfinance (IMF)

Une IMF est une organisation qui offre des services financiers aux personnes à faibles revenus ou n'ayant pas accès au secteur financier formel ; son statut juridique peut être très varié : ONG, association, coopérative d'épargne et de crédit, société anonyme, établissement financier, banque, etc. Selon les pays, les IMF sont réglementées ou non, supervisées ou non par les autorités monétaires ou d'autres entités, peuvent collecter l'épargne ou non, etc.

### ■ Investissement solidaire

Fait d'investir dans des activités solidaires. Une activité peut être qualifiée de solidaire selon la nature de son activité, son utilité sociale, le statut social du bénéficiaire du financement, etc.

### ■ Loi LME

La loi française de modernisation de l'économie (du 4 août 2008) a pour objectif de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix. En ce qui concerne le microcrédit, la loi « nouvelles régulations économiques » de 2001 autorisait les associations telles que l'Adie à se refinancer auprès des banques, mais uniquement pour des prêts accordés aux chômeurs et aux titulaires de minima sociaux. La loi LME étend cette possibilité aux prêts accordés aux entreprises de moins de trois salariés et aux microcrédits personnels.

### ■ Mésofinance

Concerne les besoins de financement non couverts (ni par la microfinance ni par la finance classique) des petites et moyennes entreprises, qui peuvent s'étaler de 2 000 € à 100 000 € (ces montants pouvant varier selon les pays).

### ■ Micro-assurance

Produit d'assurance à destination des plus pauvres. Les services les plus courants sont les assurances santé, invalidité, décès, catastrophes naturelles et récoltes. Produit encore peu répandu dans les pays en développement.

### ■ Microcrédit

Prêt de petite somme. Il y a plusieurs types de microcrédits (voir ci-dessous).

### ■ Microcrédit professionnel

Prêt destiné à financer une activité économique, les revenus remboursant le crédit. En France on distingue deux types de microcrédits professionnels : le microcrédit bancaire - des microcrédits de moins de 25 000 € octroyés directement par des établissements bancaires, qui font l'objet d'un accompagnement ; et le microcrédit associatif/extra-bancaire - accordé par des associations qui disposent d'une habilitation à octroyer des crédits de 10 000 € maximum à des chômeurs, titulaires de minima sociaux ou aux créateurs d'entreprises de moins de trois salariés, soit sur ses fonds propres, soit en se refinançant auprès d'établissements bancaires.

### ■ Microcrédit social ou à la consommation (ou personnel)

Prêt destiné à l'acquisition d'un bien de consommation ou d'une formation dans le but d'améliorer les conditions de vie ou de travail des emprunteurs. En France, il est appelé microcrédit personnel - des prêts entre 300 € et 3 000 € garantis par le Fonds de cohésion sociale, « destinés à participer au financement de projets d'insertion [professionnelle ou sociale], accordés à des personnes physiques confrontées à des difficultés de financement, dont les capacités de remboursement de ces prêts sont jugées suffisantes par les prêteurs et qui bénéficient d'un accompagnement social » (loi du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant sur la réforme du crédit à la consommation).

### ■ Microfinance

Offre de services financiers destinés aux individus pauvres exclus du système bancaire traditionnel, sans revenus réguliers et sans droit de propriété. Inclut principalement les prêts, les produits d'épargne, la micro-assurance, les transferts d'argent et le crédit bail. En France, les bénéficiaires peuvent ne pas être exclus du système bancaire mais n'avoir que de très faibles revenus (chômeurs longue durée, bénéficiaires du RSA).

### ■ Mobile banking

Possibilité de réaliser des transactions financières via un téléphone portable (virements, transferts d'argent, paiements, vérifications de solde, dépôts d'espèces, etc.).

### ■ Organisation non gouvernementale (ONG)

Structure sans but lucratif qui ne relève ni de l'Etat ni d'une institution internationale, créée pour défendre une cause d'intérêt public.

### ■ Peer-to-peer lending

Prêts entre particuliers, sans l'intermédiation d'une institution financière. Dans le cas de la microfinance, des plateformes internet permettent aux internautes de prêter de l'argent à des micro-entrepreneurs du Sud, par le biais d'institutions de microfinance.

### ■ Performance sociale

Traduction pratique des objectifs sociaux d'une institution, servir durablement un nombre croissant de pauvres et d'exclus, améliorer la qualité et l'adéquation des services financiers, améliorer la situation économique et sociale des clients et engager la responsabilité sociale de l'institution envers les clients, les employés et la communauté servie.

### ■ Portefeuille de prêts (ou encours de prêts) brut

Solde restant dû de tous les prêts en cours accordés par une institution, qu'ils soient sains, douteux ou restructurés ; ce montant n'inclut pas les prêts qui ont fait l'objet d'un abandon de créance ni les intérêts courus. Diminué des provisions pour créances douteuses, le portefeuille est dit « net ».

### ■ Portefeuille à risque (PAR)

Solde restant dû de tous les prêts en cours dont au moins un remboursement du principal est en situation d'impayé depuis un certain nombre de jours. Ce compte inclut le montant total restant à payer (remboursements échus et impayés + remboursements non échus futurs), mais pas les intérêts courus. Le PAR est fréquemment calculé sur 30 jours.

### ■ Prêt d'honneur

Crédit à moyen terme (2 à 5 ans) ne portant pas intérêt, accordé à un porteur de projet sans lui demander de garanties réelles ou personnelles. Octroyé principalement par l'Adie, France Active, France Initiative Réseau, la Nef, Réseau Entreprendre.

### ■ Protection du consommateur

Notion apparue aux Etats-Unis sous l'impulsion du mouvement consumériste dirigé par Ralph Nader. Les règles législatives de protection du consommateur concernent les contrats de consommation, mais aussi les opérations de crédit que ce soit dans le crédit à la consommation ou dans le crédit immobilier.

### ■ Services non financiers

Prestations apportées à l'emprunteur pour renforcer ses capacités : formation technique, gestion, alphabétisation, éducation, nutrition, santé, etc.

### ■ Social business

Selon son concepteur Muhammad Yunus : activité économique rentable au service du développement des groupes sociaux environnants, qui réinvestit systématiquement ses bénéfices (voir Baromètre de l'entrepreneuriat social).

### ■ Surendettement

Situation caractérisée par l'impossibilité pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir.

### ■ Taux d'intérêt dégressif

Les intérêts sont dits dégressifs lorsqu'ils sont calculés sur le capital restant dû ; les intérêts diminuent donc sur la période.

### ■ Taux d'intérêt « flat »

Les intérêts sont dits « flat » lorsqu'ils sont proportionnels au capital initial et restent identiques pendant toute la durée du prêt quel que soit le montant du capital remboursé.

### ■ Tontine

Système d'investissement dans lequel les bénéfices sont répartis entre les souscripteurs survivants jusqu'au dernier survivant.

### ■ Transfert de fonds des migrants

Somme transférée par une personne immigrée vers son pays d'origine (440 milliards de dollars américains transférés dans le monde en 2010).

### ■ Zones urbaines sensibles

Quartiers à forte proportion de personnes en difficulté où sont expérimentés des programmes de microcrédit et d'aide aux micro-entrepreneurs à faibles revenus.

# « Appel de Paris pour une microfinance responsable »

Convergences 2015, appuyée par un collectif de partenaires, a rédigé l'« Appel de Paris pour une microfinance responsable ». En réponse à la commercialisation excessive de la microfinance et aux dérives que cette commercialisation a entraînées, cet Appel de Paris rappelle des valeurs fondamentales pour le secteur et propose une série d'actions visant à améliorer ses pratiques et son impact.

Lancé officiellement lors du 4<sup>ème</sup> Forum Convergences 2015 de mai 2011, cet « Appel de Paris pour une microfinance responsable » fait l'objet d'une campagne de plaidoyer et d'action auprès de tous les acteurs intéressés : le grand public, les professionnels du secteur et les décideurs.

Si, comme nous, vous soutenez les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la microfinance comme un outil puissant de développement économique et de réduction de la pauvreté, signez « l'Appel de Paris pour une microfinance responsable » sur le site [www.appeldeparis.org](http://www.appeldeparis.org).

[www.appeldeparis.org](http://www.appeldeparis.org)

Soyez nombreux, particuliers, bénéficiaires, régulateurs, investisseurs, opérateurs à soutenir cet Appel :

Inventé il y a 30 ans par les pays du Sud comme un instrument de lutte contre la pauvreté, le microcrédit est aujourd'hui présent dans plus de 80 pays en développement et touche 190 millions de personnes, parmi lesquelles 128 millions de pauvres, dont 81% de femmes. En permettant à des personnes exclues des services financiers formels de bénéficier de petits prêts pour créer ou développer des activités génératrices de revenus et en leur proposant également des services de micro-épargne et de micro-assurance et d'autres services non financiers, les institutions de microfinance rendent un service irremplaçable à ces populations et contribuent à améliorer leurs conditions d'existence. Dans le contexte des pays développés, le microcrédit contribue à remettre en selle les laissés pour compte du système économique et financier.

Les signataires

1. réaffirment le rôle de la microfinance comme outil de développe-

ment et la contribution des institutions de microfinance à la promotion économique et sociale des femmes dans les pays en développement,

2. considèrent que les institutions de microfinance doivent poursuivre un double objectif de long terme d'impact social et de viabilité financière,
3. regrettent que quelques institutions, motivées par la seule recherche du profit, aient pu, par leurs pratiques, jeter le discrédit sur des milliers d'institutions fidèles à la vocation sociale de la microfinance et dévouées à leurs communautés,
4. appellent les institutions de microfinance, leurs associations régionales, les régulateurs et les organisations de coopération internationale à mettre en œuvre systématiquement les principes et règles déjà élaborés par l'industrie pour corriger et prévenir ces dérives, et à les compléter autant que de besoin par des réglementations adaptées au contexte de chaque pays,
5. encouragent les institutions de microfinance à adopter des codes de conduite et des labels, et à prendre des engagements, vérifiables au travers d'indicateurs incontestables, pour accroître et démontrer leur impact sur la pauvreté,
6. encouragent les chercheurs et les universités à intensifier leur coopé-

ration avec les institutions de microfinance pour réaliser des études d'impact et diffuser les meilleures pratiques,

7. appellent les organisations financières internationales et les agences de coopération à maintenir leurs engagements dans la microfinance, à y encourager l'innovation et la diversification, et à concentrer leurs programmes sur les zones géographiques, en particulier l'Afrique, les secteurs, en particulier l'agriculture, et les services, notamment la micro-assurance, où les besoins sont les plus manifestes,
8. demandent au G20 de donner mandat à un Comité pour une Microfinance Responsable, représentatif des organisations régionales de microfinance, des institutions financières internationales, des investisseurs et des fournisseurs de services, d'organiser des États généraux de la Microfinance responsable pour proposer toute mesure propre à sécuriser le développement de la microfinance, dans le respect de sa mission sociale.

CONVERGENCES 2015  
WWW.APPELDEPARIS.ORG

## Convergences 2015

Convergences 2015 vise à améliorer l'action et l'articulation des multiples acteurs engagés pour un monde plus équitable et plus durable. Cette initiative s'adresse aux acteurs économiques, aux acteurs politiques et aux acteurs de la société civile partageant des valeurs communes de solidarité et de responsabilité face aux défis actuels.

L'ambition de ce projet fédérateur est de développer une architecture ouverte dans le champ de la solidarité en constituant le terrain d'échanges et de partenariats durables entre des acteurs de sphères différentes mais complémentaires.

Lancé en 2008, le Forum Convergences 2015 est devenu l'un des principaux rendez-vous annuels à Paris des acteurs de la microfinance, de l'entrepreneuriat social, de l'économie sociale et solidaire, de la coopération internationale et du commerce équitable.

En 2011, Convergences 2015 se développe en une plate-forme permanente. Le renforcement de cette structure permet de développer les trois axes du projet :

- Réflexion : réfléchir, débattre et produire des idées
- Plaidoyer : promouvoir ces idées et réflexions auprès des décideurs et du grand public
- Action : promouvoir la création de passerelles et de projets autour de ces thèmes

Convergences 2015 est conçu comme un espace d'échanges permanent et ouvert, qui accueille d'ores et déjà une centaine d'acteurs du monde des entreprises, des pouvoirs publics, des ONG, des universités et des médias en France et dans le monde. Opérant pendant l'année sous la forme de groupes de travail d'experts et de projets de recherche sur les problématiques visées, Convergences 2015 cherche à améliorer et développer ces initiatives solidaires. A travers une approche ouverte et originale, ces groupes et ces projets font collaborer des acteurs variés.

Convergences 2015 vise également à établir de nouveaux partenariats et de nouvelles coopérations entre politique, économie et société civile, et à influencer sur leurs stratégies et leur action. Aujourd'hui, Convergences 2015, ce sont des initiatives de plaidoyer organisées tout au long de l'année, des messages, des formations, des événements ouverts au grand public, des études et des conférences, des publications, des prix, un site en ligne de ressources et de promotion de ces thématiques. Convergences 2015 lie également ces projets à des réseaux et des initiatives existants, français ou internationaux, afin d'augmenter son impact et d'agir comme caisse de résonance.

[www.convergences2015.org](http://www.convergences2015.org)

**Remerciements aux membres du Comité de Pilotage du Baromètre de la microfinance et aux rédacteurs :** Florent Bédécarrats, Pauline Bensoussan, Samantha Brangeon, Gérard Brasquet, Thomas Brebion, Renée Chao-Beroff, Laurent Chéreau, François Dechy, Danièle Defert, Anthony Degouve, Dominique François, Philippe Guichandut, Jérémy Hajdenberg, Jürgen Hammer, Yasmine Hamraoui, Stefanie Lämmermann, Cécile Lapenu, Grégoire Lechat, Laurent Lhériaux, Paul Loidant, Emmanuel de Lutzel, Laurence Moret, Nicoleta Munteanu, Justine Palermo, Aude Penent, Jean-Luc Perron, Arnaud Poissonnier, Sarah Puzzuoli, Thierry Racaud, Laëtitia Raginel, Anthony Rear, Xavier Reille, Christine Rousselot, Christian Sautter, Grégoire Schöller, Marylène Viala-Claude, Marie-Anne de Villepin, Dominique Weiss, Yaël Zlotowski.

**Pour plus d'informations :** [contact@convergences2015.org](mailto:contact@convergences2015.org) ou [www.convergences2015.org](http://www.convergences2015.org).  
**Citation suggérée pour ce document :** Baromètre de la microfinance 2011 / Convergences 2015. **Remerciements particuliers à :** Michaël Knaute, Alexis Surun et Ana Torres du Groupe OXUS, Judith Jakubowicz et Émilie Perbost de Convergences 2015, Adrien Tomarchio et Paul Duke d'ACTED. **Mise en page :** Advitam. **Impression :** RAS. Copyright ACTED/Convergences 2015 mai 2011 - ACTED/Convergences 2015, 33, rue Godot de Mauroy, 75009 Paris - France ; [www.convergences2015.org](http://www.convergences2015.org) ; 01 42 65 33 33.

\*Voir le glossaire en page 11

UNE PUBLICATION DE



LE BAROMÈTRE DE LA MICROFINANCE,  
UNE PUBLICATION DANS LE CADRE DE CONVERGENCES 2015

UNE INITIATIVE DE



PARTENAIRES PRINCIPAUX



PARTENAIRES ASSOCIÉS



PARTENAIRES SOUTIENS



PARTENAIRES MEDIAS



SONDAGE

